



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Journée nationale interrégime L'innovation pour une retraite autonome

DOSSIER DE PRESSE

7 juillet 2017

Palais des Congrès de Bordeaux



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les caisses de retraite organisent une Journée nationale interrégime sur l'innovation pour bien vieillir

Paris, le 6 juillet 2017

Le 7 juillet 2017, au Palais des Congrès de Bordeaux, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse Centrale de la Mutualité sociale agricole, le Régime social des indépendants et la Caisse nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, organisent, avec l'appui des organismes de leur réseau en Aquitaine, une journée nationale interrégime placée sous le signe de l'innovation.

Avec près de 600 collaborateurs des réseaux des caisses de retraite et de leurs partenaires, l'édition 2017 de la Journée nationale interrégime permettra [au fil des tables rondes](#), d'échanger sur les partenariats au service de l'innovation et sur la prévention de la perte d'autonomie à l'international. Deux conférences sont également prévues d'une part, sur les aides techniques destinées à répondre aux besoins de la vie quotidienne et d'autre part, sur les lieux de vie collectifs. La matinée sera clôturée par Bertrand FRAGONARD, Président du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et Grand témoin de cette journée.

En parallèle de ces différentes séquences plénières, [le Village des Partenaires](#) réunit de nombreux acteurs du bien vieillir, ainsi qu'un [Forum des Innovations](#) où seront présentées différentes actions innovantes développées sur les territoires au service de la prévention de la perte d'autonomie.

Contacts presse

CNAV- presse@cnav.fr

CCMSA - Caroline Tonini 01 41 63 70 97/Géraldine Vieuille 01 41 63 72 41

servicepresse.blf@ccmsa.msa.fr

RSI - presse@rsi.fr

CNRACL - cyril.parodi@caissedesdepots.fr - 05.56.11.37.83



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Sommaire

Fiche 1. L'engagement des caisses de retraite dans une politique interrégime de prévention de la perte d'autonomie

1. Une dynamique interrégime engagée depuis 2011 p.4
2. Une dynamique consacrée par la convention Etat-interrégime p.5
Pour une politique d'action sociale coordonnée interrégime pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées
3. Une offre de prévention déclinée sur l'ensemble du territoire p.6

Fiche 2. L'innovation au service de la prévention de la perte d'autonomie sur les territoires

1. Les Zastuces p.9
2. Seniors Auto'Mobiles p.11
3. Répit Bulle d'Air p.13
4. AB+ Seniors p.14
5. Le Bus numérique p.15

Fiche 3. L'innovation au service des partenaires et des professionnels de la prévention

1. Les Observatoires régionaux des situations de fragilité p.17
2. Le dispositif de formation « *Evaluation et repérage de la fragilité des retraités GIR 5/6* » p.21
3. La prévention 2.0 avec www.pourbienvieillir.fr et www.mieuxvivresonlogement.fr p.23

Annexes

Présentation des caisses de retraite

Guide de la Journée nationale interrégime

La convention pluriannuelle « *Pour une politique d'action sociale coordonnée interrégime pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées* »



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Fiche 1. L'engagement des caisses de retraite dans une politique interrégime de prévention de la perte d'autonomie

1. Une dynamique interrégime engagée depuis 2011

Les quatre principaux régimes de retraite, la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV), la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), le Régime social des indépendants (RSI) et la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), se sont engagés ensemble à déployer une action sociale coordonnée autour des dispositifs de prévention des risques liés au vieillissement.

La dynamique de coordination des régimes de retraite dans une politique active à destination des personnes âgées a été affirmée dès le printemps 2011. Après la signature d'une première convention tripartite (Cnav, MSA, RSI) le 16 janvier 2014, la CNRACL a souhaité s'inscrire dans cette même dynamique et a définitivement rejoint l'interrégime en 2016 pour œuvrer de conserve en faveur de la prévention et de la préservation de l'autonomie des retraités.

Les caisses de retraite possèdent en effet tous les atouts pour répondre aux objectifs d'anticipation du vieillissement :

- connaissance et capacité de repérage des retraités les plus fragilisés pour les sensibiliser au bien vieillir et ainsi, contribuer à la politique globale de l'âge ;
- en tant que service public de la Sécurité sociale, les caisses de retraite adoptent une approche globale du vieillissement et agissent ensemble ;
- présentes sur les territoires sous une bannière commune « Pour bien vieillir », les caisses de retraite s'emploient à développer une culture de la prévention qui s'adresse à chaque retraité.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Cette dynamique interrégime, engagée afin d'asseoir nationalement et localement le dispositif partenarial au travers d'actions conduites au bénéfice de l'ensemble des retraités des régimes, est inscrite dans une convention commune, qui s'appuie sur trois grands domaines d'intervention :

- l'information et le conseil pour « bien vivre ma retraite » à l'intention de tous les retraités, à partir notamment de supports communs conçus en partenariat étroit avec Santé Publique France (ex-INPES) ;
- les actions collectives de prévention - ateliers mémoire, équilibre, nutrition, etc. – mises en place par des structures interrégimes implantées sur tout le territoire ;
- la réalisation d'une évaluation globale des besoins à domicile pour les retraités les plus fragilisés (GIR 5 et 6) qui sollicitent des aides pour favoriser la préservation de leur autonomie à domicile et l'attribution d'aides individuelles adaptées à leurs besoins.

Au centre de la démarche figure la volonté de développer en interrégime une politique plus pro-active de détection des retraités les plus fragiles, de proposer à tous les retraités une prévention dans une approche globale, et de concevoir des programmes de prévention pensés en cohérence avec les autres acteurs des politiques publiques de l'autonomie.

Cet engagement renouvelé des quatre principaux régimes de retraite est concomitant à la promulgation, le 28 décembre 2015, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV). Parmi les mesures phares de cette loi, l'objectif de mise en place sur l'ensemble des territoires des conférences départementales des financeurs constitue une priorité forte.

2. Une dynamique consacrée par la convention Etat - interrégime « Pour une politique d'action sociale coordonnée interrégime pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées »

La loi ASV du 28 décembre 2015 reconnaît les caisses de retraite comme des acteurs majeurs, dans un cadre interrégime, de la politique de prévention de la perte d'autonomie. Cette consécration s'est depuis accompagnée de la signature le 4 mai 2017 d'une convention entre l'Etat et l'interrégime (Cnav, MSA, RSI, CNRACL).



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Cette convention s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi ASV et de la stratégie nationale de santé, confiant à l'action sanitaire et sociale des caisses de retraite une mission de prévention et préservation de l'autonomie des personnes âgées de 55 ans et plus.

La convention définit une politique coordonnée de prévention de la perte d'autonomie, afin de promouvoir le bien-vieillir dans le cadre d'une offre commune, coordonnée et harmonisée.

Elle permet aussi de conforter la structuration locale de l'interrégime. Elle pourra enfin être élargie à tous les autres régimes de retraite désireux de rejoindre l'interrégime.

Cette convention décline quatre grands domaines d'intervention :

- l'accompagnement, l'information et le conseil pour bien vivre sa retraite et anticiper la perte d'autonomie ;
- la mise en oeuvre de programmes d'actions et d'ateliers collectifs à destination des retraités autonomes (GIR 5 et 6) ;
- le déploiement d'actions et aides individuelles à destination des personnes âgées autonomes les plus fragiles, à partir d'une évaluation globale des besoins à domicile ;
- la mise en oeuvre d'une politique de soutien au logement et à l'habitat en faveur des personnes retraitées socialement fragilisées.

3. Une offre de prévention déclinée sur l'ensemble du territoire

Afin d'accompagner les retraités dans leur avancée en âge, et contribuer à l'amélioration de leur confort de vie, les caisses de retraite ont organisé sur le territoire un maillage coordonné des offres de prévention proposées aux retraités. La politique interrégime des caisses de retraite prévoit en effet de proposer aux retraités des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur tous les territoires, par des structures interrégimes.

Aujourd'hui, l'ensemble du territoire est couvert par ces structures, et permet d'offrir une offre de service cohérente et coordonnée en interrégime.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



STRUCTURES INTERRÉGIMES



Afin de proposer la même offre de prévention à tous les retraités, quel que soit leur département ou leur régime d'appartenance, les caisses de retraite ont mis au point une offre complète conçue en interrégime, en partenariat avec Santé Publique France (ex-INPES).



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Aujourd'hui, l'information sur les actions collectives et certaines aides individuelles à destination des retraités, est rassemblée sur un site Internet de référence : www.pourbienvieillir.fr. Les retraités peuvent ainsi retrouver les coordonnées de la structure interrégime de leur département.

Les caisses de retraite ont également mis au point pour les professionnels de la prévention une offre socle, qui fournit un cadre méthodologique pour organiser les actions collectives et des outils d'animation, avec des guides « *Actions collectives du Bien vieillir* », ainsi que des référentiels sur différents thèmes de la prévention, pour animer des ateliers collectifs (équilibre, stimulation cognitive/mémoire, activité physique adaptée, nutrition, habitat, bien vivre sa retraite, bienvenue à la retraite). Ces documents sont présentés dans la partie « pro » du site www.pourbienvieillir.fr.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Fiche 2. L'innovation au service de la prévention de la perte d'autonomie

Lors de la Journée nationale interrégime de Bordeaux, une vingtaine d'innovations au service de la prévention de la perte d'autonomie seront présentées dans le [Forum des innovations](#). Ces innovations illustrent la variété des projets réalisés en partenariat avec le réseau de chaque caisse, sur l'ensemble du territoire.

1. Les Zastuces

En 2014, le [GIE IMPA](#) (Groupement d'Intérêt Economique Ingénierie Maintien à Domicile des personnes âgées), qui regroupe la CARSAT, les caisses de la MSA et du RSI Bourgogne-Franche-Comté, a lancé une campagne de communication autour du bien vieillir : [Les Zastuces](#).

Cette série de 40 épisodes « format dessin animé » mettant en scène une famille de magiciens a été diffusée sur France 3, You Tube et sur le site www.leszastuces.com. En 2017, la famille de magiciens a fait place à de vrais retraités qui livrent une vision positive de la retraite et du « bien vieillir ». En tout, 40 recommandations font écho à la parole des retraités filmés :

- les comportements et les activités sont les alliés de la santé ;
- se faire aider par un ami pour continuer une activité, une piste à explorer ;
- après une hospitalisation, vos caisses de retraite accompagnent votre retour à domicile ;
- participer à des activités collectives de prévention permet de solliciter son cerveau et de bien vieillir...

Une application Les Zastuces

Au regard du développement massif de l'utilisation des tablettes et smartphones, le nombre d'internautes âgés de plus de 65 ans a progressé de plus de 40 %. Ce constat a conduit la structure interrégime de Bourgogne Franche Comté à développer une application « les Zastuces », pour mettre à disposition des personnes âgées un nouvel outil d'information et de conseils pédagogiques sur le bien vieillir, tout en s'amusant. La dimension ludique de cette application permet à tous les retraités de stimuler leurs fonctions cognitives directement sur leur smartphone et de les rendre ainsi davantage acteurs de leur vieillissement positif.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Le projet permet de faire passer, au travers des nouvelles technologies, des messages de prévention du vieillissement de façon pédagogique grâce à la diffusion de conseils pratiques.

Prévue pour décembre 2017, la livraison de cette application reprendra les différentes vidéos sur le bien-vieillir réalisées en 2014, les fiches « Astuces » pour bien vieillir, des questionnaires d'auto-évaluation, ainsi que des jeux valorisant des clés du bien-vieillir.

La conduite de ce projet a été menée en associant des retraités technophiles et non technophiles à chaque étape pour s'assurer, grâce à ce focus groupe et à des tests utilisateurs que l'application finale corresponde aux besoins et aux attentes de tous les retraités et futurs retraités.

Renforcer le lien social dans les lieux de vie collectifs

L'application pourra également être utilisée dans le cadre de projets de vie sociale au sein des lieux de vie collectifs, qui sont des structures intermédiaires entre le logement et les EHPAD adaptées aux retraités les plus fragilisés mais encore autonomes. En effet, le Gie IMPA a conçu cette application avec l'ambition de pouvoir également l'utiliser dans le cadre d'ateliers collectifs animés par un évaluateur au sein de ces structures.

Le projet se déclinera en deux actions :

- Séance n°1 « comprendre les Zastuces du bien vieillir à domicile » : durant cet atelier collectif de 1h30, un épisode des Zastuces sera présenté. Il sera suivi d'un débat sur la thématique abordée, sur la prévention dans sa généralité et sur les problématiques que les seniors peuvent rencontrer. Cet atelier sera suivi d'un entretien individuel d'1h30 permettant d'évaluer les attentes et besoins des participants.

- Séance n°2 « bien vivre connecté et informé » : deux semaines après l'atelier, les seniors pourront bénéficier d'un accompagnement individuel :
 - accompagnement à la 1^{ère} séance de gym
 - soutien dans l'acquisition d'une téléalarme
 - aide à la prise de rendez-vous chez le médecin
 - aide à la consultation des sites des caisses de retraites.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



De manière générale, cette application et son développement permet de faire le lien entre les aides individuelles et les programmes de prévention collectifs proposés par les caisses de retraite en interrégime.

2. Seniors Auto'Mobiles

Le projet « *Seniors Auto'mobiles* », développé par l'association OCCURRENCES*, vise à créer et développer des actions de prévention sociale en vue de préserver l'autonomie et la mobilité des seniors à travers quatre initiatives complémentaires les unes par rapport aux autres.

Il s'attache d'une part à réaliser un diagnostic santé/sécurité routière partagé avec les médecins et créer des outils adaptés d'accompagnement des retraités afin de prévenir les risques liés à la perte d'autonomie dans la conduite automobile (construction d'une grille, test, généralisation) : orientation vers la plateforme, orientation vers une formation adaptée, rassurer le senior et sa famille.

Il contribue également à la mise à jour des connaissances théoriques du code de la route et permet d'informer les retraités sur l'évolution technique des véhicules et accessoires qui pourraient ensuite être autant d'aide à la conduite.

Il permettra aussi de construire un modèle de formation et de réaliser des formations pratiques pour une conduite adaptée au regard de l'évolution des données physiologiques (axe collectif et individuel).

L'objectif est aussi de favoriser l'accès à l'information et aux conseils via une plateforme numérique, avec un espace collaboratif (carto sensible, FAQ), en cherchant à valoriser la fonction de grand parentalité (utilisation des équipements de sécurité pour les petits enfants et gestion des comportements à risques des petits enfants...). Ce service intergénérationnel novateur sera mis en place à travers la formation au rôle d'accompagnateur de conduite supervisée du retraité pour un jeune en apprentissage.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Outre l'expérience du promoteur, le projet repose d'une part, sur le bilan de l'accidentalité et de la mortalité routière du 28 mai 2015 et d'autre part, sur l'étude du cabinet Gaultier et associés réalisée en 2008 sur les personnes âgées et le risque routier qui confirme l'importance de la conduite automobile et de la possession d'une voiture pour les seniors.

Les principaux besoins identifiés sont :

- l'accès à l'information sur les risques routiers et les réponses apportées
- l'auto évaluation de ses capacités à la conduite pour anticiper
- le renforcement de la confiance dans la conduite pour conserver sa mobilité et son autonomie
- les réponses aux questionnements liés à la grand-parentalité
- le lien social et l'utilité sociale intergénérationnelle.

La population visée dans le cadre de l'expérimentation vit sur trois bassins de vie (Arles, St Martin de Crau, St Rémy).

**Située à Arles, l'association OCCURRENCES créée en 2004, est animée par les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle développe des actions autour de quatre piliers : Education, Prévention, Citoyenneté et Insertion Socioprofessionnelle. Occurrences met en oeuvre, pour et avec les structures de l'Education Populaire et de l'Insertion, de l'ingénierie de projet, des audits, des évaluations, des plans de formation qu'elle anime, des séminaires pour renforcer le développement stratégique. L'auto-école sociale ouverte en 2011 s'adresse à tous publics dont les seniors retraités en besoin de réactualisation de leurs connaissances théoriques au code de la route et à la pratique de la conduite.*



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



3. Répit Bulle d'air

Bulle d'air est un service innovant de répit à domicile, inspiré du « *baluchonnage* » québécois, créé à l'Initiative de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le service a vocation à soulager les proches aidants de personnes fragilisées par l'âge, la maladie, ou le handicap. En proposant des interventions "à la carte" au domicile des familles, *Bulle d'air* permet à l'aidant de prendre, en fonction de ses besoins, une après-midi, une soirée, une nuit, une journée, un week-end ou une semaine de répit de manière régulière ou ponctuelle.

Le service a été approuvé dans le cadre d'un ambitieux projet de « recherche-action », conduit en partenariat avec la CNSA, visant à créer des références et outils de modélisation afin de permettre l'essaimage de ce type d'offre sur d'autres territoires. Il s'étend aujourd'hui sur le territoire historique des Alpes du Nord (Isère, Savoie, Haute-Savoie) et, depuis 2016, sur les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Ardèche, avec comme objectif une extension régionale (Rhône-Alpes) à échelle de 5 ans.

Un film



Pour visionner la vidéo
« Une Bulle d'air dans le quotidien »
réalisé à partir des témoignages
de familles accompagnées par *Bulle d'air*,

flasher le QR code



ou se connecter sur
www.dailymotion.com/video/x2gx1kd



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



4. Ab+Seniors

Alors que la volonté légitime de vieillir à domicile se heurte à la faiblesse du ratio de logements adaptés, la Carsat Midi Pyrénées soutient et développe, sur les bases d'une expérimentation menée en 2016 sur les départements de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn, un dispositif tendant à accompagner et à faciliter l'adaptation de leur logement par les jeunes retraités.

AB+Seniors, co-construit avec Soliha (Solidaires pour l'habitat) et la Capeb (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), a été abordé comme un écosystème visant à lever les freins (observés partout et par tous) au développement de l'habitat adapté.

Le dispositif repose ainsi sur 3 actions, permettant de toucher une cible plus large que les bénéficiaires naturels de l'action sociale des caisses de retraite :

- un atelier d'informations ouvert à tous les retraités, quel que soit leur régime de retraite. L'objectif est de sensibiliser à l'importance de l'aménagement précoce du logement. Animé par les conseillers habitat de Soliha et financé par la Carsat, l'atelier se déroule en 2h30. Au programme, élaboré avec Soliha : sensibilisation à l'importance d'un aménagement précoce, conseils d'aménagements simples ou plus lourds (isolation, chauffage, adaptation au vieillissement...), aides financières possibles, etc. L'angle développé : entre esthétique et pratique/utile, il n'est aujourd'hui plus nécessaire de choisir !
- un diagnostic conseil à domicile. Le conseiller Soliha (ou un ergothérapeute pour les retraités âgés de plus de 75 ans en lien avec le dispositif « Bien chez Moi » de l'AGIRC et l'ARRCO) réalise un état des lieux de l'environnement pour y détecter les points à améliorer. Une synthèse du diagnostic lui est remise et les questions de planification des travaux et de financements sont abordées.

Le diagnostic conseil est financé par la Carsat pour les retraités du régime général âgés de moins de 75 ans, quelles que soient leurs ressources. La participation à un atelier d'information n'est pas un pré-requis, même si elle paraît souhaitable.

- un réseau d'artisans locaux formés et signataires d'une Charte : les artisans qui s'engagent dans cette « démarche AB+ » suivent 2 jours de formation et adhèrent à l'esprit du dispositif par la signature d'une Charte.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Ils s'engagent ensuite à conseiller leurs clients seniors et à réaliser les travaux adéquats dans les règles de l'art, avec un effet dynamisant pour l'économie locale et la conservation des patrimoines individuels. La liste des artisans signataires de la charte est portée à la connaissance des retraités sur [le site de la Carsat Midi Pyrénées](#) (sans que cette liste ne soit exclusive ou opposable pour la réalisation des travaux).

Une première évaluation de l'expérimentation

L'évaluation de la première phase d'extension de l'expérimentation sur la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Tarn a permis d'obtenir une première tendance, de réajuster le format du dispositif pour répondre à l'ambition de prévention primaire d'AB+Seniors et, en parallèle, de fédérer un réseau d'acteurs convaincus et implantés localement : la quasi-totalité de la Capeb a été sensibilisée et une rencontre est prévue avec la Fédération Française du Bâtiment en juillet 2017.

Enrichie de ces modalités renouvelées et des partenariats tissés, l'expérimentation AB+Seniors s'étendra au second semestre 2017 aux 8 départements de la circonscription de la Carsat Midi Pyrénées. Pour encourager la montée en charge du dispositif, la Carsat Midi Pyrénées prévoit un soutien financier de 100 000 € (hors réalisation de travaux) en 2017 à destination des opérateurs et portera ce dispositif à la connaissance des différentes Conférences des Financeurs du territoire.

De plus, alors qu'AB+Seniors intègre dorénavant le dispositif « Bien chez Moi » de l'AGIRC et ARRCO, le RSI et les caisses MSA ont manifesté leur intérêt pour ce dispositif : le second semestre 2017 sera donc aussi le temps d'un portage inter régime de ce projet.

5. Le Bus Numérique

Proposé par la société SAS Solutions Vie Pratique*, le « [Bus numérique](#) » a pour vocation d'accompagner les retraités dans l'apprentissage du numérique pour développer et favoriser le lien social. C'est un projet inter générationnel facilitant la rencontre des jeunes, adultes et seniors, avec le numérique comme support, pour apprendre, s'informer, et communiquer ensemble en s'appuyant sur l'attractivité des nouvelles technologies de l'informatique et internet.

Il consiste à proposer des ateliers collectifs de 3 heures dans un bus itinérant équipé de 12 postes informatiques et de tablettes, avec à son bord un formateur professionnel. Le Bus se déplace dans les zones péri-urbaines et rurales de la région, et où les communes n'ont pas la possibilité de proposer ce service. La mobilité du dispositif compense aussi les difficultés de mobilité des usagers âgés ou éloignés des moyens de communication.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Le Bus permettra également de familiariser les seniors à l'utilisation d'internet sur l'ensemble des services administratifs de plus en plus dématérialisés. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accès au numérique pour tous (seuls 20% des 75 ans et + ont accès à internet en Aquitaine).



Crédit photo Tsunami.



Crédit photo Claire Andry.

Le projet entend favoriser et développer le lien social tout en facilitant la rencontre intergénérationnelle entre jeunes, adultes et seniors avec le numérique comme support. Une expérimentation a eu lieu en Gironde depuis septembre 2016, avec 165 jours d'intervention, avant sa généralisation sur la région Aquitaine depuis le début de l'année 2017.

**La SAS Solutions Vie Pratique est une société de prestations de formation informatique, internet et réseaux sociaux. Elle est rattachée à l'Association pour la Recherche et le Conseil d'Utilité Sociale (ARCUS).*



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Fiche 3. L'innovation au service des partenaires et des professionnels de la prévention

A l'occasion de la Journée nationale interrégime, le Forum des innovations présente les outils créés et déployés par les caisses de retraite afin de professionnaliser les réseaux en matière d'actions collectives, d'équiper les professionnels de l'avancée en âge et/ou de la prévention et déployer les actions collectives via les structures interrégimes.

1. Les Observatoires régionaux des situations de fragilité

Les caisses de retraite interviennent auprès des retraités dans un objectif de prévention de la perte d'autonomie. Elles disposent en effet d'informations qui permettent d'identifier les territoires qui concentrent le plus de fragilités sociales. A partir d'un diagnostic conjoint avec la Cnamts, elles ont donc développé des Observatoires régionaux des situations de fragilité qui sont aujourd'hui à disposition des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie pour établir des diagnostics territoriaux, définir et mieux localiser des actions spécifiques.

Ces observatoires ont été construits à partir des différents indicateurs ci-dessous et d'une définition statistique partagée de la fragilité sociale.

Identifiant indicateur	Nom indicateur	Composition	Type de scoring	Poids du scoring
IC1	Fragilité socio-économique	Tranche_âge	de 55 à 64	0
			de 65 à 69	1
			de 70 à 79	2
			80 et plus	4
		Retraités exonérés de la CSG	Non exonéré	0
			Exonéré	4
Bénéficiaires d'une pension de réversion	Non bénéficiaire	0		
	Bénéficiaire	3		
IC2	Fragilité comportementale	Tranche_âge	de 55 à 64	0
			de 65 à 79	1
			80 et plus	2
		Seniors sans recours aux soins dans les 12 derniers mois	Recours	0
		Non recours	3	
IC3	Fragilité économique et de santé	Tranche_âge	de 55 à 64	0
			de 65 à 79	1
			80 et plus	2
		Non recours aux soins 12 mois	Recours	0
			Non recours	3
		Retraités exonérés de la CSG	Non exonéré	0
Exonéré	3			



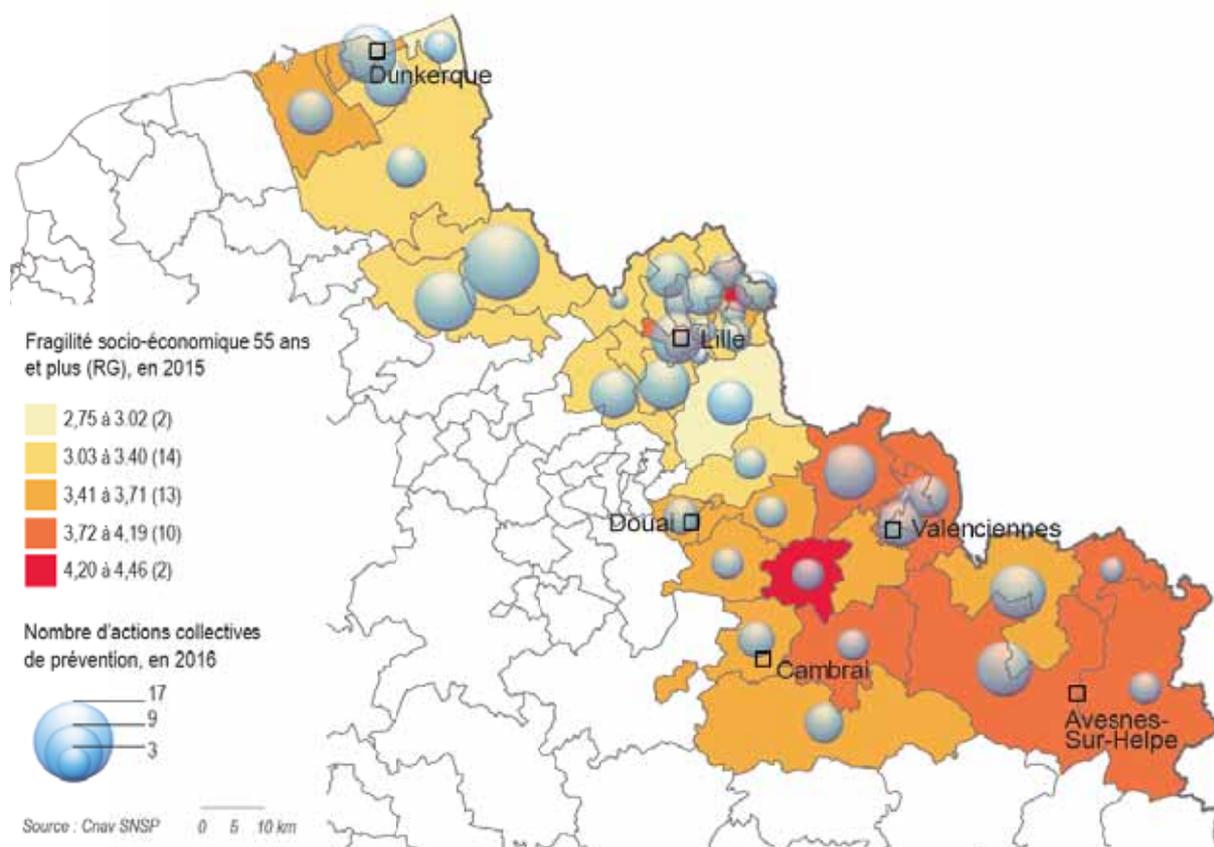
Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Ces indicateurs sous forme de données territoriales sont accessibles et consultables en ligne via des cartographies nationales : www.observatoires-fragilite-s-national.fr

Les données concernées sont issues des bases du Régime général (Assurance Maladie et Assurance Retraite), de la MSA et du RSI et sont exploitées par les Observatoires régionaux des situations de fragilité. Elles permettent notamment de localiser les territoires qui concentrent les situations de précarité financière et d'isolement (veuvage,...), les conditions d'accès aux soins (présence ou non d'un médecin traitant, hospitalisation,...), l'ouverture des droits (minimum vieillesse, CMU, complémentaire santé,...).

Nord





Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Les Observatoires des situations de fragilité, interrégimes, ont été mis en place dans chaque région au sein des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat). Ils s'inscrivent dans le Plan national Proximité Autonomie de l'Avancée en Age (dit P3A) qui est promu par la Cnamts et les caisses de retraite et qui a pour ambition d'accompagner les personnes retraitées ou préretraitées en risque de fragilité dans le cadre de parcours attentionnés conjoints Maladie/Retraite afin notamment de favoriser l'accès aux droits et aux soins.

Les données des observatoires sont utilisées :

- au niveau territorial afin d'identifier les territoires prioritaires d'intervention et de déterminer les zones d'actions partenariales ;
- au niveau individuel en vue de repérer les seniors à risque de fragilité et de leur proposer des offres de service adaptées à leurs besoins.

Les données par territoire (communes, cantons...) sont consultables au travers de deux Systèmes d'Information Géographique (SIG Grand Nord et Grand Sud), directement accessibles (www.observatoiredesfragilites.fr et www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr).

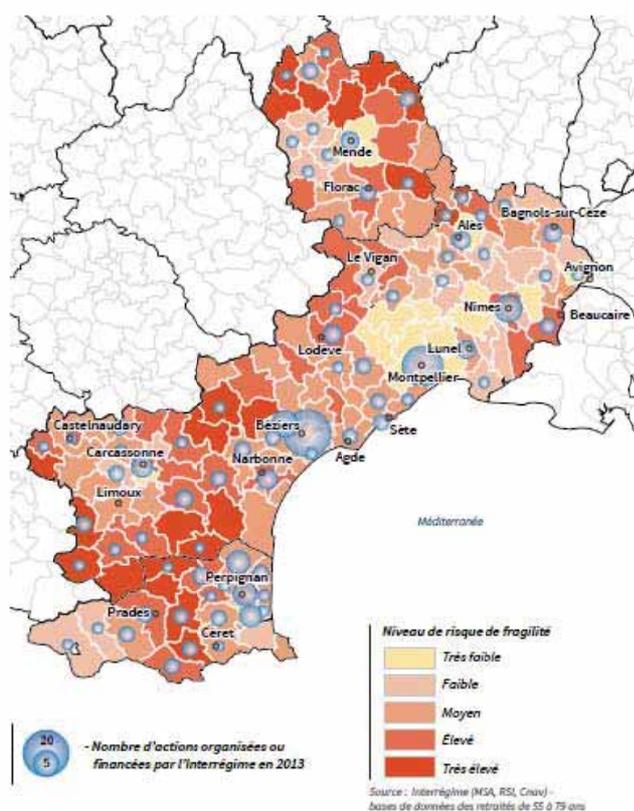
Les diagnostics territoriaux réalisés grâce à ces observatoires ont été largement retenus comme socle de référence par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) nouvellement mises en place. Ils sont également régulièrement utilisés par les Agences Régionales de Santé (ARS), les partenaires de l'Action Sociale, les porteurs de projets, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)...

En 2016, plus de 50 000 seniors repérés à risque de fragilité sur le champ de la santé et du social ont ainsi bénéficié d'une offre de service ou d'une action collective de prévention adaptée à leur besoin.

Plus de 3 000 offres de services et actions collectives de prévention ont été proposées par les structures interrégimes sur les secteurs géographiques identifiés à risque de fragilité.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



In Atlas des Situations de Fragilité, 2014 (Nombre d'actions organisées ou financées par l'Interrégime en 2013 en Languedoc Roussillon

Aujourd'hui, les Observatoires sont dans une dynamique d'expansion pour intégrer de nouvelles données provenant notamment du domaine des Risques Professionnels, des CAF... et ce, afin d'affiner et de rendre plus pertinentes les données territorialisées.

Un atlas national des situations de fragilité est en cours de diffusion afin de mettre en lumière la capacité de l'interrégime et de l'interbranche à mobiliser la connaissance des populations fragiles dans le but d'orienter et de développer des offres de service au plus près des besoins.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



La publication du décret du 14 mars 2017, pris en application de l'article 6 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, permettra aux organismes de Sécurité sociale d'enrichir par des données Maladie/Retraite/Famille ces diagnostics territoriaux afin de faciliter le repérage individuel des seniors cumulant de nombreux facteurs de risque de fragilité et de leur proposer un accompagnement global et proactif dans le domaine de la prévention.

2. Le dispositif de formation « Evaluation et repérage de la fragilité des retraités GIR 5/6 »

La détection des situations à risque de fragilité et la mise en place de mécanismes d'accompagnement adaptés est un enjeu fort de la politique de prévention de la perte d'autonomie. L'expérimentation de la grille FRAGIRE, aujourd'hui intégrée au support interrégime d'évaluation (SIREVA), s'est accompagnée d'une formation spécifique.

En cohérence avec la politique de prévention menée, l'interrégime a confié au pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté, la mission de la création et de la mise en œuvre opérationnelle de dispositifs de formation « **Evaluation et repérage des risques de fragilité des retraités GIR 5 et 6** » à destination des professionnels en poste.

Ils ont pour objectifs de :

- diffuser un socle commun de connaissances et de compétences dans le champ de la gérontologie ;
- renforcer les compétences transversales et spécifiques des évaluateurs en poste ;
- améliorer les pratiques professionnelles dans le repérage et la détection des risques de fragilité des retraités ;
- présenter les dimensions abordées dans le dossier commun interrégime SIREVA permettant d'évaluer les besoins et de repérer les risques de fragilité des retraités GIR 5 et 6.

Aujourd'hui, la formation, constituée de trois jours (deux jours pour les évaluateurs et un pour les évaluateurs relais en interne) a été mise en place, avec 4 modules de formation :

1. Action sociale et environnement des politiques publiques
2. Regards croisés en gérontologie
3. Démarches préventives
4. Méthodologie d'apprentissage (pour les évaluateurs relais)



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Un premier bilan fait état de :

- 22 sessions déployées entre septembre 2016 et février 2017 en métropole et outre-mer ;
- 458 évaluateurs dont 236 évaluateurs relais en interne formés ;
- 218 organismes, structures, services conventionnés présents.

Les prochaines étapes de ce projet seront de :

- proposer de manière pérenne la formation à destination des évaluateurs nouvellement recrutés ;
- réaliser des sessions d'approfondissement à l'étude ;
- évaluer le dispositif auprès des structures participantes, 6 mois après la mise en place du dossier commun d'évaluation (SIREVA).

Enfin, est prévue la création d'un diplôme universitaire « Evaluator Social de l'Autonomie des Personnes Agées à Domicile » (DU ESAPAD). L'ouverture du cursus est prévue en décembre 2017 à l'UFR SJPEG de Besançon (Université Bourgogne Franche-Comté).



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



3. La prévention 2.0 avec www.pourbienvieillir.fr et www.mieuxvivresonlogement.fr

Le site Pourbienvieillir.fr

Le site de référence www.pourbienvieillir.fr, à destination des personnes de 55 ans et plus, s'appuie sur l'expertise des régimes de retraite et de Santé publique France (anciennement INPES). Il conseille et accompagne l'avancée en âge des retraités, mais fournit aussi aux professionnels des supports d'information, des outils de formation et des méthodes d'évaluation d'actions à destination des personnes âgées (sur la base d'une approche non marchande).





Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Le site est une source d'information pour les professionnels du champ du bien vieillir avec un espace dédié : « Espace pro ». Il propose aux professionnels des dossiers thématiques de prévention, des outils pour accompagner leurs actions bien vieillir et une liste des formations professionnelles en promotion de la santé.

Il fournit aux professionnels les outils pour :

- approfondir leurs connaissances sur les thématiques du bien vieillir - documentation, organismes de recherche, veille thématique ;
- concevoir, déployer et évaluer des actions bien vieillir en identifiant des pratiques inspirantes et des partenariats et réseaux pour aller plus loin ;
- se former et former d'autres à la promotion de la santé.

Il est composé de 3 rubriques structurantes :

1) Analyses : Apports et études

Cette rubrique permet de :

- se documenter sur les thématiques du bien vieillir ;
- identifier les organismes de recherche travaillant sur le sujet.

2) Actions : Conception et déploiement

Cette rubrique propose :

- des outils d'aide à la mise en pratique ;
- des présentations des acteurs et partenaires sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre des actions.

3) Ressources : formation professionnelle

Cette rubrique présente :

- les formations en promotion de la santé ;
- des guides d'aides à l'action.

Les évolutions attendues

1) Mettre à disposition du grand public un outil de recherche et de consultation des actions collectives de prévention, intégré dans le portail d'information.

L'internaute accèdera au portail www.pourbienvieillir.fr et pourra faire une recherche :

- par recherche géographique ;
- ou par mot clé / sélection de critères.

L'internaute pourra ensuite consulter directement la description de l'action et pourra s'inscrire à une action de prévention en contactant le porteur de projet.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



2) Mettre à disposition des caisses et des professionnels un outil unique de gestion des actions collectives, ce qui permettra aux porteurs de projets :

- de faciliter la mise à jour de leurs offres aussi bien pour les projets financés que non financés ;

d'harmoniser la présentation des actions collectives sur le site www.pourbienvieillir.fr (actuellement dispersées sur les sites des caisses régionales).

3) l'intégration de www.mieuxvivremonlogement

Fruit du travail de la Carsat Nord Est (www.jesecurisemonlogement.fr) et du Prif (Prévention retraite en Ile-de-France) (www.jamenagemonlogement.fr), cet outil de référence va être intégré au site www.pourbienvieillir.fr.

Mieux vivre son logement
Quand on est un jeune de plus de 60 ans

Les accidents domestiques
Comment les éviter ?
Je suis senior et acteur de ma sécurité !
Partage les risques, actualise tes connaissances, je les teste et je les partage en jouant.

Les clés d'un habitat pratique et confortable ?
TAMENAGE MON LOGEMENT
Rendre son habitat facile à vivre à tout âge sans le modifier considérablement n'est pas compliqué. Découvrez des conseils et astuces pour répondre à vos nouveaux besoins en rendant votre logement plus sûr et confortable.

Je visite maintenant jesecurisemonlogement.fr

Je visite maintenant jamenagemonlogement.fr

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

POUR BIEN VIEILLIR | **l'Assurance Retraite** | **MSA** | **RSI**

© 2017 - Mieuxvivremonlogement.fr est créé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse sous le contrôle de l'Etat. Ce site est financé par le Carrefour Nord-Est, jamenagemonlogement.fr est un site financé par le Prif.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Il a été spécialement pensé afin qu'il soit accessible au « tout public », notamment aux professionnels qui peuvent l'utiliser comme un outil de sensibilisation auprès de leur public bénéficiaire et des publics moins âgés qui peuvent s'en faire le relais auprès de leurs proches. Il vise à améliorer la sécurité et la qualité de vie et à inciter les retraités à entamer une démarche.

Dans un univers pédagogique et ludique, il proposera notamment la visite d'une maison virtuelle pièce par pièce.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



ANNEXES



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



L'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS, CSS) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale : la retraite de base des salariés de l'industrie, du commerce et des services. Elle compte 17,8 millions de cotisants et verse une pension personnelle ou de réversion à plus de 14 millions de retraités. Depuis sa création en 1967, l'action sociale fait partie intégrante des missions de l'Assurance retraite. Centrée en priorité sur les plus fragiles, elle s'adresse progressivement à l'ensemble des retraités, dans le cadre de la politique du bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie.



L'essentiel & plus encore

La **MSA (Mutualité sociale agricole)** assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main d'oeuvre, Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versés à 5,6 millions de bénéficiaires en 2016, la MSA représente le deuxième régime de protection sociale en France. Guidée par le respect des intérêts de la population agricole et rurale, la MSA soutient la dynamique de prévention, à tout âge, et la préservation du capital santé, tout en défendant la qualité de l'offre de soins sur les territoires. A travers son réseau de 35 caisses, la MSA mène, en complément de la protection sociale légale, des actions à caractère sanitaire et social. Elle développe, seule ou en partenariat, des services adaptés aux besoins de ses bénéficiaires et des populations rurales.



Le **RSI** assure une mission de service public, la protection sociale obligatoire de 6,6 millions de chefs d'entreprise indépendants actifs et retraités (artisans, commerçants et professionnels libéraux) et de leurs ayants droit : assurance maladie-maternité, prévention et action sanitaire et sociale pour tous ; retraite, invalidité-décès et indemnités journalières pour les artisans et commerçants. Il verse 18 milliards d'euros de prestations à 4,6 millions de bénéficiaires maladie et 2 millions de pensionnés. Il est composé d'une caisse nationale et de 29 caisses régionales dans lesquelles 912 administrateurs élus et 5 180 agents sont au service des assurés.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



L'essentiel & plus encore



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

La Caisse nationale des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des dépôts (<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>). La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux 20,5 milliards d'euros de cotisations versées par plus de 2,2 millions d'actifs et 46 300 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,3 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit 18,7 milliards d'euros de prestations. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans.

<https://www.cnacl.retraites.fr/>

07
juillet
2017
Bordeaux
Palais des Congrès



**JOURNÉE NATIONALE INTERRÉGIME
DES CAISSES DE RETRAITE**

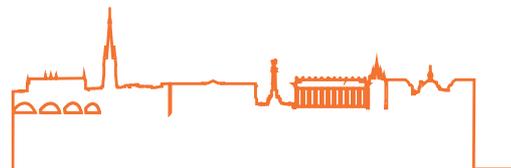


L'INNOVATION POUR UNE RETRAITE AUTONOME

POUR
B I E N
V I E I L L I R

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





- 9h00 **Ouverture du Village des partenaires et du Forum des innovations*** - Espace Pluriel
Accueil café
- 10h00 **Ouverture de la Journée Nationale Interrégime** - Amphi A
Jacques Feuillerat, *président du Conseil d'administration de la Carsat Aquitaine, au nom de l'interrégime local*
Discours d'accueil
Nicolas Brugères, *adjoint au maire de Bordeaux*
Jean-Luc Gleize, *président du Conseil départemental de la Gironde (ou son représentant)*
- 10h25 **Diffusion du film « Adaptation de la société au vieillissement : les caisses de retraite engagées ! »**
Amphi A
- 10h30 **Table ronde « Les partenariats au service de l'innovation pour bien vieillir »** Amphi A
- Geneviève Gueydan, *directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*
- Saïd Acef, *directeur délégué à l'autonomie de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle Aquitaine*
- Albert Lautman, *directeur général de la Mutualité française*
- Juliette Furet, *responsable du département des politiques sociales de l'Union sociale pour l'habitat*
- Marc Héliès, *directeur de la MSA Sud Aquitaine*
Animation : Marie Duribreux, PSI
- 11h30 **Regards croisés « La prévention de la perte d'autonomie à l'international »** - Amphi A
- Alana Officer, *responsable du programme Ville amie des aînés pour l'Organisation mondiale de la santé*
- Arnaud Senn, *Commission européenne, DG Connect*
- Docteur Sylvie Quelet, *directrice de la prévention et de la promotion de la santé à Santé publique France*
Animation : Marie Duribreux, PSI
- 12h00 **Conclusion** - Amphi A
Bertrand Fragonard, *président du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge*
- 12h30 **Cocktail déjeunatoire** - Espace Pluriel
- 14h00 **Théâtre Forum : « Trois marches »** - Amphi A
Compagnie Donc Y Chocs
- 14h45 **Conférence « Les aides techniques : répondre aux besoins de la vie quotidienne »** - Amphi A
- Françoise Jeanson, *conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine, déléguée à la santé et à la Silver Economie*
- Hervé Michel, *directeur du cabinet MADoPA*
- Richard Tourisseau, *vice président de la CNRACL*
- Sandrine Paradis, *ingénieur conseil à la Carsat Aquitaine*
Animation : Isabelle Bitouzet, *directrice de l'action sanitaire et sociale RSI*
- 15h15 **Conférence « Les lieux de vie collectifs : vivre ensemble et autonome »** - Amphi C
- Antoine Gérard, *sociologue*
- Patricia Saget-Castex, *présidente de la Fédération nationale des MARPA*
- Pierre-Marie Chapon, *géographe*
Animation : Bruno Lachesnaie, *directeur du développement sanitaire et social CCMSA*
- 16h30 **Fin de la journée Nationale Interrégime**



* Dès 9h00 et jusque 16h30, dans l'espace Pluriel, découvrez les partenaires et les projets innovants pour la prévention de la perte d'autonomie.

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



L'essentiel & plus encore



Biographies des intervenants



Saïd Acef

Directeur délégué à l'autonomie de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle Aquitaine

Educateur spécialisé de formation, Saïd ACEF a travaillé pendant toute la première partie de sa carrière auprès d'enfants et d'adolescents en situation de handicap (autisme et handicap psychique). Titulaire de deux Masters, il a ensuite dirigé plusieurs structures dont le premier réseau de santé sur l'autisme en France (réseau Aura77) puis le Centre de ressources Autisme Ile-de-France. Il a également exercé des fonctions d'expertise et d'ingénierie au sein d'un réseau de santé mentale (Prépsy), puis en tant que chargé de mission au sein de Mission nationale d'appui en santé mentale (Ministère de la Santé). Il a été également enseignant et formateur au sein d'instituts de formation en travail social et d'université dans le domaine du management des organisations, l'innovation et l'intégration des soins et services en réseau. Expert auprès de la Haute Autorité en Santé et l'ANESM, il a également fait partie de l'équipe de mission confiée à Denis Piveteau, Conseiller d'Etat, ayant conduit, à la remise à la Ministre de la Santé, du rapport « Zéro sans solution » en juin 2014. C'est sur la base de ses expériences qu'il a été, entre septembre 2014 et juillet 2016, conseiller au cabinet de Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargé du handicap et de la lutte contre l'exclusion. Il était en charge des politiques du handicap. Il est depuis septembre 2016 Directeur délégué à l'autonomie à l'ARS Nouvelle Aquitaine et à ce titre en charge des politiques relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées.



Juliette Furet

Responsable du département des politiques sociales de l'Union sociale pour l'habitat

Juliette Furet, responsable du département des « Politiques sociales » à l'Union sociale pour l'habitat, a effectué sa carrière dans le secteur du logement social. Titulaire d'un diplôme de 3ème cycle à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Paris (Université de Paris XIII). De 1985 à 1990, directrice de l'Association régionale Hlm de Basse-Normandie. Puis, de 1990 à 2001, consultante au CREPAH, où elle mène des missions de conseil aux organismes et aux collectivités territoriales sur le champ du logement des personnes défavorisées, de l'accompagnement social et des politiques d'attribution. Depuis 2001, elle assure à l'USH assure une mission d'animation de l'action professionnelle en direction des organismes et de représentation vis-à-vis des partenaires sur les questions liées aux politiques sociales. Elle a notamment coordonné la réalisation de plusieurs publications sur les logements-foyers pour personnes âgées, sur l'accompagnement du vieillissement des locataires du parc social, sur la prise en compte des situations de handicap dans le parc social. Elle contribue aujourd'hui aux travaux menés sur ces questions par l'USH.



Geneviève Gueydan

Directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Agrégée d'histoire et ancienne élève de l'Ecole nationale supérieure (ENS), de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'Ecole nationale d'administration (ENA), Geneviève Gueydan a commencé sa carrière à la délégation à l'emploi comme chef de la mission du Fond national de l'emploi - FNE (1991-1995). Elle a ensuite exercé les fonctions de sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville dans le Val-d'Oise (1995-1997) avant de rejoindre le cabinet du secrétaire d'Etat au logement Louis Besson comme chef de cabinet puis conseillère en charge de la politique de la ville et des politiques locales de l'habitat (1997-2001). En 2001, elle a rejoint le cabinet du maire de Paris Bertrand Delanoë comme directrice adjointe en charge des politiques de solidarité avant d'exercer de 2004 à 2012 les fonctions de directrice générale de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris. Depuis mai 2013, elle était conseillère chargée des politiques de solidarité et du logement auprès du Président de la République.



Marc Héliès

Directeur de la MSA Sud Aquitaine

Marc Héliès a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle au sein du régime agricole. Sous-directeur à la Caisse Centrale de MSA à Paris, il a ensuite occupé successivement les postes de Directeur Général de la MSA de Corse, du Lot et Garonne et du Languedoc. Actuellement Directeur Général de la MSA Sud Aquitaine, il a contribué, avec les autres MSA de la région, la Carsat et le RSI Aquitaine, la CNRACL et la Mutualité Française, à l'élaboration du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (P.R.I.P), qui vise à promouvoir les conditions du bien vieillir auprès des seniors Aquitains.



Albert Lautman

Directeur général de la Mutualité française

Albert Lautman est directeur général de la Mutualité française depuis le 1er juillet 2016. Auparavant, il a fait toute sa carrière dans le secteur de la protection sociale : de la Carsat (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) Nord-Est, qu'il a dirigée, au cabinet de Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, en passant par la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), l'Acoso (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), l'Urssaf du Bas-Rhin, et la Cnam (caisse primaire d'assurance maladie) de Montpellier. Par ailleurs, Albert Lautman a été co-président du comité stratégique lorrain de la Silver Economy. Il est maître de conférences à Sciences Po. Ancien élève de l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), Albert Lautman est titulaire d'un DEA d'administration publique et diplômé de l'IEP de Grenoble.

Table ronde animée par Marie Duribreux



Marie Duribreux est rédactrice en chef adjointe de Protection Sociale Informations, spécialiste des questions liées à la famille, la perte d'autonomie, la santé au travail et la vie des caisses.

Alana Officer



Responsable du programme Ville amie des aînés pour l'Organisation mondiale de la santé

Conseillère en santé, département du vieillissement, Organisation mondiale de la santé. Alana Officer a une formation en podologie, en sciences appliquées (sciences de l'exercice et du sport) et en santé publique. Avant de rejoindre l'OMS en juillet 2006, elle a occupé un certain nombre de postes cliniques, techniques et de gestion travaillant sur la santé, le handicap, la réadaptation et le développement en Afrique de l'Ouest et du Centre, en Europe, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans le Pacifique occidental. De 2007 à 2014, elle a été coordonnatrice du projet « personnes handicapées et de réadaptation », où elle a mis en pratique le plan mondial d'actions 2014-2021 de l'OMS : Meilleure santé pour tous les handicapés (2014), le Rapport mondial sur Handicap (2011) et les Lignes directrices sur la réadaptation communautaire (2010) notamment. Elle a rejoint le Département du vieillissement en juillet 2014 pour diriger l'élaboration du Rapport mondial sur le vieillissement et la santé, publié en octobre 2015. Elle coordonne les réseaux travaillant sur des environnements adaptés aux besoins des personnes âgées, ainsi que la campagne mondiale de lutte contre l'âgeisme.

Emmanuelle Hamel



Responsable de l'unité personnes âgées et populations vulnérables, Santé publique France.

Emmanuelle Hamel est inspectrice de l'action sanitaire et sociale formée à l'École des hautes études en santé publique de Rennes (EHESP), après un cursus universitaire en sciences humaines et de l'éducation. Elle a occupé plusieurs postes au sein des services déconcentrés et centraux du ministère de la santé dans le domaine de l'offre de soins, de la lutte contre le VIH/sida, de la prévention des addictions, de la politique de la ville et de l'animation régionale.

Actuellement en poste à Santé publique France, elle est responsable de l'Unité personnes âgées et populations vulnérables au sein de la Direction de la prévention et de la promotion de la santé. Cette unité pilote les programmes relatifs aux personnes âgées et aux populations en situation de vulnérabilité : personnes en situation de handicap, précaires, migrants, sous-main de justice... Les principales activités concernent l'information du public via différents média (brochures, sites internet, réseaux sociaux) et la création de ressources pour les professionnels et les formateurs afin de soutenir l'acquisition, le maintien et le renforcement des compétences en promotion de la santé. L'unité contribue également au développement d'études et d'évaluations. Les travaux s'inscrivent dans de nombreux partenariats, notamment avec les différents régimes de retraite.



Arnaud Senn

Commission européenne, DG Connect

Arnaud Senn est diplômé de l'IEP de Paris, et titulaire d'une maîtrise de droit privé. Il a travaillé en France, au Royaume-Uni et en Belgique sur des sujets de protection sociale et des projets de santé publique avant de rejoindre la Commission en 2010 où il fut chargé dans un premier temps des sujets vieillissement et soins de longue durée au sein de la DG Emploi, Affaires Sociales. Il participa aux réflexions de l'Union Européenne sur ces sujets (Secrétaire Permanent du Comité de la Protection

Sociale - Groupe de Travail Age) et assura la rédaction du Rapport Européen sur les Soins de Longue Durée de Juin 2014. Depuis 2014 il est chef de projet au sein de la DG Connect, plus spécifiquement en charge de la gestion de projet, mais aussi du suivi de plusieurs groupes de travail du Partenariat Européen pour L'Innovation / Vieillesse Actif.



Bertrand Fragonard

Président du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Ancien élève de Sciences Po Bordeaux puis de l'ENA (promotion Blaise Pascal), Bertrand Fragonard commence sa carrière à la Cour des comptes après avoir travaillé auprès du secrétariat d'État à l'Action sociale, directeur adjoint du cabinet de Simone Veil, ministre de la Santé et de la Famille. Il devient ensuite directeur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales en 1980. Il est commissaire au Plan de 1987 à 1988, puis délégué interministériel au RMI de 1997 à 1998. Bertrand Fragonard préside la deuxième Chambre de la Cour des comptes de 2002 à 2007. Il en est désormais magistrat honoraire.

Bertrand Fragonard est président délégué du Haut Conseil de la Famille depuis sa création, en 2009 – l'instance est en effet placée sous la présidence du Premier ministre.



Françoise Jeanson

Conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine, déléguée à la santé et à la Silver Economie

Médecin généraliste successivement en crèche, à la Protection maternelle et infantile, à la permanence d'accès aux soins de santé (Pass) de Bordeaux, Françoise Jeanson entre ensuite au service de médecine préventive universitaire de Bordeaux, qu'elle dirige de 1998 à 2004, jusqu'à ce qu'elle soit élue présidente de Médecins du monde. Militante dans le milieu associatif en faveur de l'accès aux soins pour tous, elle a coordonné des missions au Yémen... – et œuvré à la mission France de Médecins du monde. Elue de Gironde, elle siège au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Elle est membre

de la Commission permanente et Déléguée Santé et Silver économie (rattachée au Président Alain Rousset). Elle préside la commission santé, formations sanitaires et sociales de « Régions de France ».



Hervé Michel

Directeur du cabinet MADoPA

Hervé Michel, docteur en science politique, est directeur de MADoPA, centre expert et living lab en technologies et services pour la santé et l'autonomie des personnes âgées. Plus précisément, MADoPA est un centre expert labellisé par France Silver Eco sur la thématique de la fragilité des personnes âgées, un living lab de l'EIT Health et du Forum des Living Labs Santé & Autonomie. MADoPA intervient dans le cadre de projets européens (FP7, H2020, EIT Health), nationaux, régionaux et à la demande

de collectivités publiques (CNSA, ARS Île-de-France, ARS Grand Est, Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aube), des caisses de retraite (CNAV, RSI, MSA), de Mutuelles (MACIF Mutualité, Mutualité Française de la Loire, etc) et d'industriels (EDF, SANOFI, ESSILOR).



Sandrine Paradis

Ingénieur conseil à la Carsat Aquitaine

Sandrine Paradis est ingénieur conseil, au sein du service prévention des risques professionnels de la Carsat Aquitaine. Elle agit dans les secteurs de l'aide à la personne notamment. Elle anime la politique régionale de la Carsat dans ce domaine à travers la mise en place du programme « Aidants, aidés, une qualité de vie à préserver » sur le secteur de l'aide à domicile en lien avec les différents partenaires nationaux, régionaux et départementaux : conseils départementaux, CNSA, fond national de prévention de la CNRACL, fédérations d'aide à domicile, services de santé au travail, OPCA, organisations professionnelles. 69 structures d'aides à domicile sont ainsi engagées en Aquitaine.



Richard Tourisseau

Vice président de la CNRACL

Richard Tourisseau est directeur de maisons de retraite publiques dans le Val de Marne. Il est administrateur du Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS). Il est également, deuxième Vice-Président du conseil d'administration de la Cnracl, Président de la commission du développement et du partenariat.



Table ronde animée par Isabelle Bitouzet

Directrice de l'action sanitaire et sociale RSI



Pierre-Marie Chapon

Géographe

Pierre-Marie Chapon est docteur en géographie aménagement, spécialiste de la question des enjeux du vieillissement de la population. Directeur Général de VAA Conseil, il est également référent du CRITADA (Centre Recherche et Innovation Territoires Amis des Aînés). Ancien référent pour la France auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du programme «Villes amies des aînés», Il est actuellement membre du conseil scientifique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).



Antoine Gérard

Sociologue

Antoine Gérard est sociologue à l'Université de Tours et coordinateur du Pôle Habitat et Qualité de Vie d'une société de résidences-services. Ses recherches portent sur les modes de vie et d'habiter en habitat collectif avec services pour personnes âgées. Il s'intéresse notamment aux dynamiques de reconstruction d'un « chez-soi » au sein de ces établissements. Il a publié notamment « La résidence services seniors, quel rôle dans la gestion du vieillissement ? » dans la Revue Française des Affaires Sociales (2016-4) et « Enjeux et stratégies de l'appropriation des espaces collectifs » dans Gériatrie et Société (n°152, 2017).



Patricia Saget-Castex

Présidente de la Fédération nationale des MARPA

Elue depuis 2005 à la caisse de MSA de Midi-Pyrénées, les mandats de Patricia Saget Castex ont tous eu un caractère très marqué en action sociale, notamment par son implication dans les Comités d'actions sociales, les associations interrégimes et l'organisation d'activité de prévention à destination des ressortissants sur les territoires. Elle continue à s'impliquer pour son troisième mandat au sein de sa Caisse Midi Pyrénées Sud mais également dans celui de la Caisse Centrale de MSA qui a débuté en juin 2015. Grâce à ce mandat au sein du Conseil d'administration de la Caisse Centrale, elle préside la Fédération Nationale Marpa. Ses convictions concernant la nécessité de préparer, d'accompagner les retraités ainsi que de prévenir la perte d'autonomie en ont été ainsi renforcées.

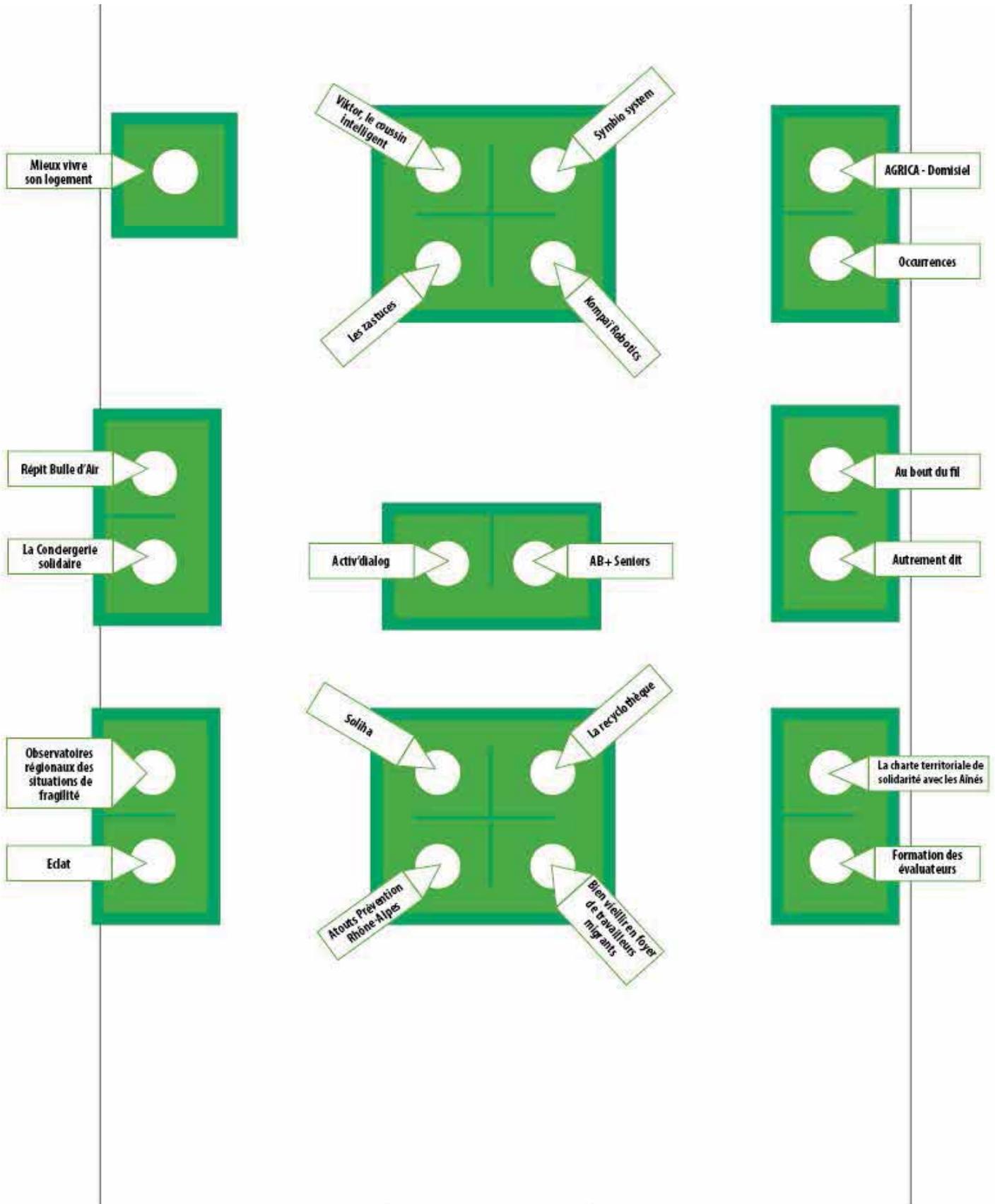


Table ronde animée par Bruno Lachesnaie

Directeur du développement sanitaire et social CCMSA

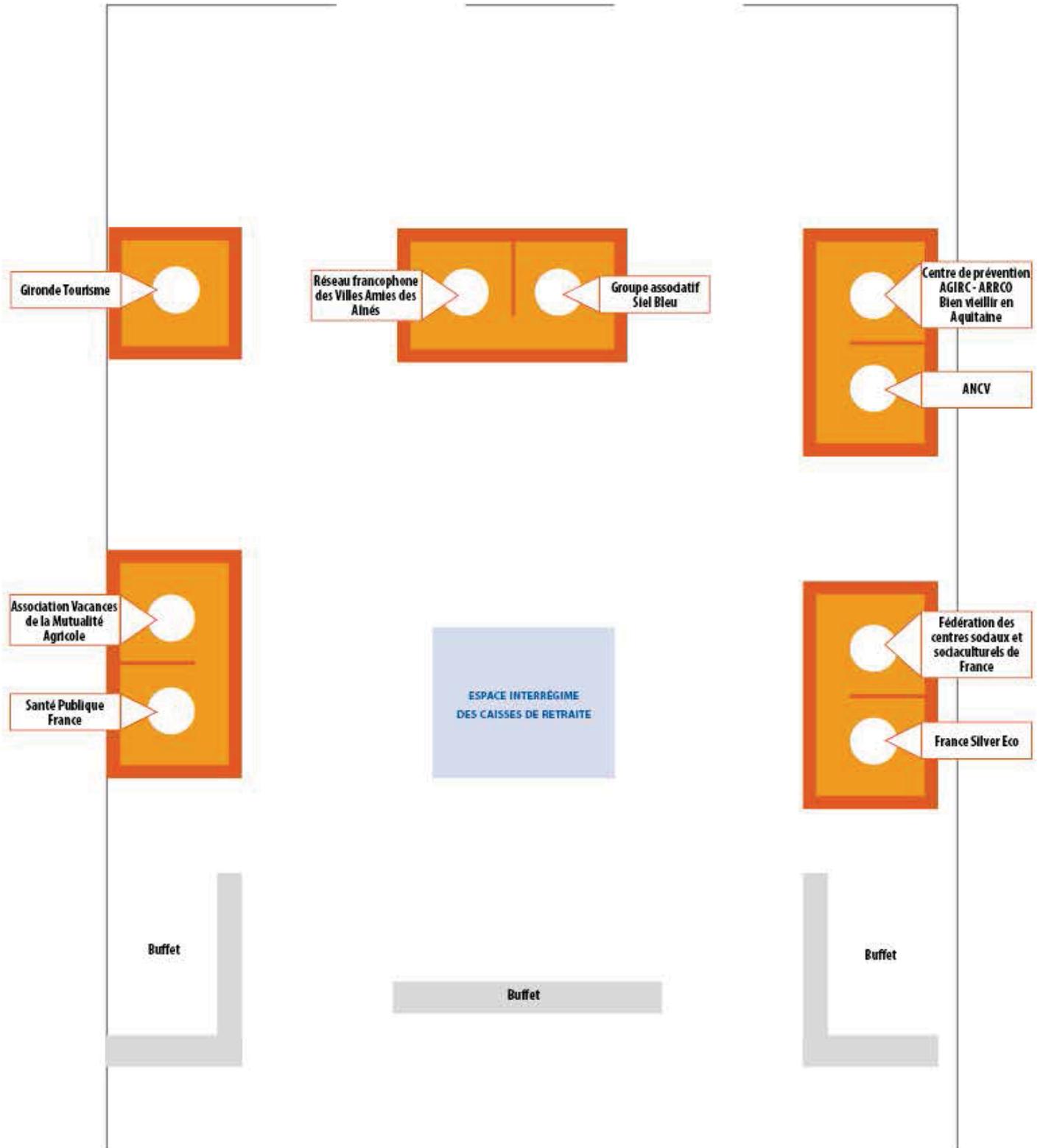


Forum des innovations





Village des partenaires





Village des partenaires

Les exposants



ANCV

Seniors en Vacances, financé par l'ANCV et soutenu par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, est mis en œuvre par l'ANCV depuis 2007 avec pour objectifs de :

- favoriser le départ en vacances des publics âgés,
- prévenir le mauvais vieillissement et la perte d'autonomie,
- créer du lien social, rompre l'isolement, offrir du bien-être aux seniors
- allonger la saison touristique sur les ailes de saison

Une aide au départ en vacances représentant une partie du prix (hors transport) est octroyée sous condition par l'ANCV :

- 185 € pour une semaine de 8 jours / 7 nuits
- 150 € pour un court séjour de 5 jours / 4 nuits



Association Vacances de la Mutualité Agricole

L'Avma, association vacances de la mutualité agricole, fédère 10 villages club attachés aux valeurs du tourisme social et solidaire.

Prônant la mixité sociale, les villages Avma s'inscrivent dans divers programmes afin de donner accès à un tourisme de qualité au plus grand nombre.

Destinés aux seniors, l'Avma propose les séjours « Part'Age » et « Répit ».

« Répit » permet aux aidants et aux aidés de profiter de vacances avec l'accompagnement de professionnels de santé

« Part'Age » est un séjour intergénérationnel qui permet à des seniors de grand âge de partir en vacances avec l'accompagnement de jeunes en formation d'aide à la personne.

L'Avma avec son réseau de villages peut mener des expérimentations à forte dimension sociale. Les partenaires porteurs de projets vacances auront toutes l'écoute de l'Avma pour innover ensemble.



Centre de prévention AGIRC ARRCO Bien Vieillir en Nouvelle Aquitaine

Faire connaître le centre de prévention et ses missions : propositions aux personnes de plus de 50 ans d'un parcours de prévention primaire afin de faire le point sur leurs habitudes de vie, leur santé et repérer avec eux ce qui peut avoir un impact sur leur vieillissement.

Une consultation d'une heure avec un médecin gériatre, puis une heure avec un psychologue pour un bilan mémoire sont le 1er temps du parcours.

Des préconisations écrites et des ateliers proposés par le centre complètent ce parcours.

Une conférence par mois est organisée dans nos locaux : barrière de Pessac à Bordeaux.

Implantés depuis 2014 à Bordeaux, le centre organise désormais des bilans au plus près de chez vous (consulter le site internet pour connaître ces lieux : www.bienvieilliraquitaine.fr)



Groupe associatif Siel Bleu

Depuis sa création en 1997, le Groupe Associatif Siel Bleu se positionne comme un acteur à part entière de la prévention santé. L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des personnes en situation de fragilité à travers la pratique d'une activité physique adaptée (APA). Les activités du Groupe Associatif s'inscrivent dans un parcours de prévention tout au long de la vie.

Notre projet sera d'informer et de sensibiliser les personnes sur l'importance de pratiquer de l'activité physique au quotidien.



France Silver Eco

Le site solution-bien- vieillir.com est un portail unique de référencement des solutions du bien- vieillir s'appuyant sur une analyse qualitative d'experts de la Silver économie.

Destiné à tous les publics : personnes âgées, aidants, intervenants professionnels et financeurs publics et privés, il est facile d'usage et met l'accent sur les produits innovants de la filière.



Santé Publique France

Présentation sur le stand de Santé publique France, des supports professionnels réalisés dans le cadre du partenariat Santé publique France inter-régimes : ouvrages, plaquettes, kit d'intervention. Si possible visionnage de sites internet.



Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés est une association internationale, sans but lucratif, qui a pour but de développer au niveau francophone le réseau international Villes amies des aînés© de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés contribue par son action à des missions d'intérêt général en encourageant le vieillissement actif, en luttant contre l'âgisme et en développant le sentiment d'appartenance grâce à une démarche partenariale et participative.



Centres sociaux de France

A travers les centres sociaux de France, des habitants organisent, animent et imaginent des solutions aux problématiques de leur territoire et notamment face à l'évolution de la pyramide des âges de notre pays. Cette action s'inscrit dans un partenariat national avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et les Caisse Assurance Retraite et de Santé au Travail. Nous présenterons, sur le stand, la richesse de l'action des centres sociaux et la pertinence de leurs réponses locales.



Gironde tourisme

En Gironde, à chacun son rythme.

Distribution des informations sur l'offre touristique et son accessibilité



Caisses de l'interrégime

A travers leur offre commune « La retraite pour le bien- vieillir », l'Assurance retraite, la CRNACL, la MSA et le RSI s'engagent pour prévenir la perte d'autonomie des retraités avec différentes actions concrètes : anticipation et prévention, adaptation de la société au vieillissement et accompagnement individualisé des retraités les plus fragiles.

Venez découvrir notre offre de service et échanger avec nos experts.

Forum des innovations

Les exposants



AB + seniors

AB+ Seniors pour favoriser l'adaptation du logement à l'avancée en âge.

La CARSAT Midi-Pyrénées, ses prestataires habitat (Soliha) et les professionnels du bâtiment proposent aux retraités informations et conseils afin de faciliter les aménagements de leur logement le plus tôt possible.

La formation des artisans est un volet essentiel du dispositif. La liste des entreprises signataires de la Charte AB+ Seniors est portée à la connaissance des retraités sur www.carsat-mp.fr



Atouts Prévention Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, les caisses de retraite, CARSAT, MSA, RSI, CANSSM et ANGDM ont créé en 2013 un groupement de coopération sociale et médico-sociale – Atouts Prévention Rhône-Alpes- afin de mener sur le territoire, une politique de prévention du bien vieillir, coordonnée et renforcée. Cette politique se traduit en actions collectives ou individuelles et en offres innovantes.

En termes d'actions collectives, le programme de prévention développé dans ce contexte, se décline en ateliers autour de 4 axes thématiques que sont : le passage à la retraite (« bienvenue à la retraite »), les fonctions cognitives (« activité cérébrale et mémoire », « équilibre »), le cadre de vie (« mobilité et sécurité des conducteurs seniors », « bien chez soi »), la santé et la forme (nutrition, sommeil, gestion du stress).

En termes d'actions individuelles, un réseau de structures évaluatrices a été constitué en inter-régime, pour l'évaluation des besoins des personnes à leur domicile. Par ailleurs, une prestation unique d'aide au retour à domicile après hospitalisation a été mise en place pour accompagner les retraités fragilisés quel que soit leur régime de retraite.

Des offres innovantes sont également déployées en direction des seniors et des professionnels partenaires.

En direction des seniors, la prévention des idées suicidaires est menée via des ateliers dénommés « d'un mal-être vers un nouveau bien-être ». Une nouvelle offre est également en cours de création sur le thème du bien-être et de l'estime de soi.

En direction des résidences autonomie, une action d'accompagnement à la mise en place de leur programme de prévention (sur une journée), est en cours de déploiement.

Enfin Atouts Prévention Rhône-Alpes est fortement ancré dans une démarche partenariale avec les Conseils départementaux (Conférence des financeurs), l'ARS, et les institutions de retraite complémentaires AGIRC-ARRCO.



Au bout du fil

La Prévention Bien vieillir sans se déplacer, chez soi au téléphone.

AU BOUT DU FIL propose les ateliers téléphoniques pour Bien Vieillir, 28 séances animées par des neuropsychologues et des diététiciennes en partenariat avec BRAIN UP sur 3 thématiques : Mémoire, Alimentation et Sommeil.

Ainsi, chaque personne âgée isolée géographiquement ou non-mobile peut écouter, questionner et profiter de sujets variés de prévention depuis son domicile au sein d'un groupe d'une douzaine de participants.



Autrement dit

Promouvoir la santé, prévenir le mal-être chez les seniors : le programme « Autrement dit »

L'objectif du programme est double :

- former les acteurs, bénévoles ou professionnels, au contact des personnes de plus de 60 ans à la promotion de la santé, à la prévention du mal-être, au repérage de la crise suicidaire, à l'utilisation de l'outil « Autrement dit » ;
- par l'intermédiaire d'ateliers animés avec l'outil « Autrement dit » par les acteurs formés, le programme vise le mieux-être des plus de 60 ans. Au travers d'espaces de parole collectifs, les seniors renforcent leurs compétences émotionnelles, relationnelles et identifient les ressources sur lesquelles ils peuvent s'appuyer au local. Dans un contexte bienveillant, ces ateliers permettent également de développer les capacités à exprimer les difficultés, le mal-être, les idées suicidaires.

Ce programme a été créé par la MSA Loire Atlantique – Vendée en septembre 2013 avec le soutien d'un comité d'experts composé de l'association Recherche et Rencontres, de l'unité de Prévention du Suicide du Centre Hospitalier Daumézou, du Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées de Loire-Atlantique, du CLIC de la Vallée de Clisson.

Les acteurs qui œuvrent auprès des seniors sont formés et deviennent capables d'enrichir les compétences relationnelles et émotionnelles des personnes, d'aborder la question de la souffrance psychique et des idées suicidaires, d'orienter ou d'accompagner les personnes dans les dispositifs locaux et notamment le soin.

Quinze structures ont participé à une expérimentation de septembre 2013 à juin 2014. Une évaluation externe de cette phase d'expérimentation a été confiée à l'« Atelier de l'Evaluation », cabinet d'évaluateurs spécialisés en santé publique.

Malgré des freins légitimes pour aborder la question de la souffrance des personnes âgées, l'évaluation a montré sa faisabilité et son acceptabilité (des structures, des animateurs et des personnes âgées elles-mêmes). L'évaluation dévoile également la pertinence de ce programme ainsi que des résultats immédiats : la levée du tabou du mal-être, parfois du suicide des personnes de plus de 60 ans, l'information sur les ressources existantes, la possibilité pour les personnes d'exprimer des émotions et de la souffrance, la possibilité pour les personnes d'avoir des échanges sur des sujets intimes.

Depuis le 1er janvier 2015, le programme est décliné sur la région Pays de la Loire. Le bilan 2015 fait état de 54 personnes formées. 20 ateliers ont été animés réunissant 95 personnes de plus de 60 ans.



Bus numérique

A l'heure où la plupart des démarches administratives se font en ligne, être « déconnecté » constitue un vrai handicap.

Pour les 20 millions de français de plus de 50 ans, la maîtrise des nouveaux outils de communication devient incontournable. C'est pourquoi un partenariat s'est conclu entre la CARSAT Aquitaine, la MSA Gironde, le RSI Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde et la société SAS Solutions Vie Pratique. Le principe : offrir un service de proximité vers l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, grâce à des ateliers itinérants à bord d'un Bus Numérique connecté dédié aux seniors isolés.

Au 7 juillet 2017, soit après 7 mois d'ateliers, le Bus Numérique a accueilli plus de 1000 assurés dans 52 communes différentes. Pour 86 % le Bus a répondu à leurs attentes, 73 % sont plus à l'aise avec l'outil informatique, 52 % sont prêts à utiliser une messagerie et 68 % trouvent que ces ateliers sont trop courts et demandent une venue régulière du Bus Numérique ainsi que des ateliers de perfectionnement.

Il ne fait aucun doute que nous essaierons, l'année prochaine avec l'ensemble des partenaires, de reconduire et d'améliorer le dispositif «Bus Numérique»!



La Conciergerie solidaire

La Conciergerie Solidaire est un lieu bien identifié au sein de résidences autonomes, clubs seniors ou ateliers accessibles aux seniors de Bordeaux âgés de plus de 60 ans. Notre concierge vous y accueille et vous propose un large panel de services (pressing, cordonnerie, repassage, petit bricolage à domicile...)

Créée en 2011, la Conciergerie Solidaire défend des valeurs fortes, elle fait le choix de soutenir l'économie sociale et solidaire, l'insertion par le travail et l'économie de proximité, elle s'engage pour le développement durable et fait de l'écologie son véritable leitmotiv.

En utilisant nos services, vous vous associez à une démarche citoyenne !

En résumé la Conciergerie Solidaire, ce sont des services facilement accessibles dans des lieux dédiés ou à votre domicile.

Formation des évaluateurs

Dispositif de formation « Evaluation et repérage de la fragilité des retraités GIR 5/6 » à destination des évaluateurs de besoins d'aide à domicile

La détection des situations à risque de fragilité et la mise en place de mécanismes d'accompagnement adaptés est un enjeu fort de la politique de prévention de la perte d'autonomie. L'expérimentation de la grille FRAGIRE, aujourd'hui intégrée au support inter-régime d'évaluation (SIREVA), s'est accompagnée d'une formation spécifique. Aussi, les pratiques professionnelles dans le champ de l'évaluation de besoins d'aide à domicile des retraités évoluent. La question de la formation et de l'évolution des pratiques professionnelles est un des axes de réflexions de l'inter-régime.

En cohérence avec la politique de prévention menée, pour répondre à cette problématique, l'inter-régime a confié au pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté, la mission de la création et de la mise en œuvre opérationnelle de dispositifs de formation « Evaluation et repérage des risques de fragilité des retraités GIR 5 et 6 » à destination des professionnels en poste.

Résultats :

Création d'un dispositif de formation de 3 jours

- 22 sessions déployées entre septembre 2016 et février 2017 (métropole et DOM-TOM)

- 458 évaluateurs, 236 évaluateurs relais en interne formés

Création d'un diplôme universitaire « Evalueur Social de l'Autonomie des Personnes Agées à Domicile (DU ESAPAD)

- ouverture du DU en décembre 2017 à l'UFR SJPEG de Besançon (Université Bourgogne Franche-Comté)



La Recyclothèque

Le GIHP Aquitaine à MERIGNAC a mis en place La Recyclothèque, un dispositif innovant de collecte et de mise à disposition d'aides techniques et de dispositifs médicaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Partant du constat que les aides techniques sont sous-utilisées, le dispositif se donne pour objectif de récupérer, réutiliser ou recycler les matériels déjà utilisés.

Portée par une dynamique d'économie sociale et solidaire, cette initiative, visant à améliorer l'accessibilité des aides techniques en favorisant leur recirculation auprès des particuliers et des établissements, rassemble de nombreux acteurs locaux.

Pour des renseignements complémentaires : nous vous invitons à contacter La Recyclothèque au 05 56 12 17 90



KOMPAÏ robotics

Kompaï : une aide cognitive et physique

Haut de 1,40 m pour 40 kg, le robot Kompaï a une forme semi-humanoïde. Il est monté sur roues afin d'améliorer sa mobilité. Ses capteurs, caméras, microphones et son écran tactile lui permettent d'assister les personnes dépendantes de deux manières :

Cognitif et ludique : il propose des jeux de mémoire et un système d'alerte de prise de médicaments ou d'hydratation. Il est également capable de gérer des rendez-vous ou d'afficher la météo.

Mobilité : Kompaï favorise également les déplacements, en assistant physiquement la marche. Des poignées situées le long de son buste facilitent également le passage de la station assise à la station debout. Ses capteurs lui permettent de scanner une pièce, se géolocaliser et repérer les obstacles pour faciliter les déplacements des personnes. Enfin, si le robot détecte une anomalie dans le comportement d'une personne, il déclenche une alerte en contactant un médecin ou un membre de la famille



Les zastuces

En 2014, le GIE IMPA qui regroupe les caisses de retraite de la CARSAT, de la MSA et du RSI Bourgogne-Franche-Comté a lancé une campagne de communication autour du Bien Vieillir : les Zastuces. Une série de 40 épisodes « format dessin animé » mettant en scène une famille de magiciens a été diffusée sur France 3, YouTube sur le site www.leszastuces.com. En 2017, la famille de magiciens a fait place à de vrais retraités qui débordent de malice et d'astuces !

19 retraités ont accepté avec générosité de livrer leur vision de la retraite, du « bien vieillir ». Ils ont un point commun : voir le côté positif des choses et aller à la rencontre des autres.

Aider l'autre, faire du bénévolat, apprendre à jardiner, marcher avec des amis, partager ses lectures, danser, chanter en chorale, se mettre à l'informatique, il n'y a pas d'âge pour oser, pour vouloir s'adapter !

En tout ce sont donc 40 recommandations qui font écho à la parole des retraités filmés :

- nos comportements et nos activités les alliés de votre santé
- se faire aider par un ami pour continuer une activité, une piste à explorer
- après une hospitalisation, vos caisses de retraite accompagnent votre retour à domicile
- participer à des activités collectives de prévention permet de solliciter son cerveau et de bien vieillir...

Les 40 films font l'objet d'une diffusion sur France 3 Bourgogne-Franche-Comté le mercredi soir aux alentours du 19-20, ils sont aussi disponibles sur YouTube et sur internet sur le site www.leszastuces.com qui a été refait pour être plus clair et facile d'accès. Les retraités et professionnels du Bien Vieillir y retrouveront aussi des informations et des liens sur les structures près de chez eux.

Les Zastuces est une campagne de communication financée par le Gie IMPA – Ingénierie maintien à domicile des personnes âgées, qui regroupe la CARSAT, les MSA et les RSI de Bourgogne-Franche-Comté soit 80 % des personnes retraitées de la région.



Activ'dialog

Avec Activ'dialog, le transmetteur de téléassistance est aussi une Dialog'box ! il peut diffuser vocalement des messages envoyés par les proches de l'abonné. La réception de photos est aussi possible grâce au cadre numérique.

Occurrences

Notre dispositif vise au maintien du lien social et à l'activité des seniors par la mobilité et la prévention du risque routier. Ce projet se décline en deux axes forts :

- formation/accompagnement en face à face avec les retraités
- plateforme numérique d'accompagnement et de blended learning.

Répit Bulle d'air



Bulle d'air est un service innovant de répit à domicile, inspiré du « baluchonnage » québécois, créé à l'Initiative de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le service a vocation à soulager les proches aidants de personnes fragilisées par l'âge, la maladie, ou le handicap. En proposant des interventions «à la carte» au domicile des familles, Bulle d'air permet à l'aidant de prendre, en fonction de ses besoins, une après-midi, une soirée, une nuit, une journée, un week-end ou une semaine de répit de manière régulière ou ponctuelle.

Le service a été approuvé dans le cadre d'un ambitieux projet de « recherche-action », conduit en partenariat avec la CNSA, visant à créer des références et outils de modélisation afin de permettre l'essaimage de ce type d'offre sur d'autres territoires. Il s'étend aujourd'hui sur le territoire historique des Alpes du Nord (Isère, Savoie, Haute-Savoie) et, depuis 2016, sur les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Ardèche, avec comme objectif une extension régionale (Rhône-Alpes) à échelle 5 ans.

SOLIHA

SOLIHA premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat. Notre mission, vous accompagner à mieux vivre chez vous. Nous vous aidons à rester autonome dans votre habitat en l'adaptant à vos besoins. Nous élaborons avec vous un projet habitat. Nous vous aidons à financer vos travaux. Nous pouvons assurer la conduite du chantier.

Nous développons des projets innovants autour de l'habiter comme :

- les ateliers bien chez soi : trouver des solutions faciles et pratiques pour rester chez soi le plus longtemps possible ;
 - les domiciles regroupés : petites structures de 6 à 8 logements indépendants avec des espaces partagés pour les personnes âgées ;
 - le programme Eole : travaux d'urgence en sortie d'hospitalisation, pour un retour à domicile plus facile.
- En projet : le montage de résidences hôtelières gérontologiques

Observatoires régionaux des situations de fragilité

Les Observatoires régionaux des situations de fragilité : Repérer pour mieux agir
www.observatoires-fragilites-national.fr

L'enjeu des Observatoires est de repérer les difficultés d'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs de prévention des assurés et/ou retraités.

Les objectifs poursuivis sont :

- le repérage des seniors à risque de fragilité,
- l'identification des territoires prioritaires d'intervention,
- l'affichage du taux de couverture de ces territoires par des actions de prévention.

La fragilité sur le champ de la santé et du social est appréciée au travers d'indicateurs issus des bases de données de l'Assurance Maladie (population totale) et de l'Assurance Retraite (plus de 55 ans) du Régime Général, ainsi que de la MSA et du RSI pour les seniors âgés de 55 ans et plus.

Les données territorialisées sont consultables via des cartographies nationales et par territoire (communes, cantons...) au travers de Systèmes d'Information Géographique (SIG Grand Nord et Grand Sud).

La charte territoriale de solidarité avec les Aînés

Pour lutter contre l'isolement et développer les solidarités et les services autour des retraités sur les territoires ruraux les plus isolés, la MSA propose, depuis 2011, une démarche « la charte territoriale des solidarités avec les aînés ». Elle s'appuie sur les principes et la méthodologie du développement social local et est par essence multi partenariale.



La charte se traduit concrètement par des actions d'initiative locale qui couvrent les champs suivants : soutien au lien social et aux solidarités de proximité, valorisation des engagements et de l'expérience des retraités, lien inter générationnel, promotion du bien vieillir à travers le développement ou le maintien d'une offre de services ou de formules d'hébergement de proximité, amélioration de l'accès aux services de santé et aux droits pour

tous. Une cinquantaine de territoires est aujourd'hui concernée et plus de 350 initiatives sont proposées. La Charte Territoriale de Solidarité avec les Aînés « Entre Aire et Meuse » (une des Communautés de Communes très rurale du département de la Meuse) témoigne de la réussite de ce dispositif. Engagée conjointement entre la collectivité et la MSA MAM, sur la période 2013/2016, la charte a permis l'amélioration des conditions de vie des seniors sur ce territoire, et au-delà le renforcement de la solidarité et l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Elle s'est appuyée sur un travail participatif en associant les retraités et futurs retraités, les bénévoles intéressés, les élus de la Codecom, les associations locales, les délégués MSA ainsi que des institutions (Département, CARSAT, RSI, ARS,...). La pérennité de certaines actions en 2017/2018 ainsi que d'une dynamique participative reprise par la collectivité dans la suite, permet de valider que ce type de démarche contribue à la dynamisation des territoires sur du long terme.»

J'AMENAGE MON LOGEMENT



Mieux vivre son logement

Le stand présente le projet finalisé du « portail » internet national inter-régimes de prévention dédié au logement intitulé « mieuxvivremonlogement », landing page permettant d'orienter les seniors et les professionnels vers l'un ou l'autre des deux sites complémentaires suivants :

- « jesecurisemonlogement » : mécanismes de survenue des accidents domestiques, serious game de prévention (visite pièce par pièce ou par scenarii), autodiagnostic, espace professionnels...
- « jamenagemonlogement » : conseils pour l'adaptation personnalisée du domicile, conseils et astuces pièce par pièce, aides financières...



Viktor, le coussin intelligent

C'est un coussin intelligent, relationnel, connecté à la TV, consacré aux personnes en perte d'autonomie, à mobilité réduite et/ou en situation de handicap.

Il permet d'écouter, d'interagir avec son environnement.

Il est capable de faire le lien avec tous les objets connectés au domicile, e-santé, téléphonie, domotique ainsi que les services médico-sociaux pour aboutir à une conciergerie intelligente, cognitive et collaborative.

Bien vieillir en foyer de travailleurs migrants

En 2015, la Carsat Normandie a mené des actions collectives d'information et de prévention pour aider les migrants âgés à améliorer leurs conditions d'accès aux soins et à la prévention santé. Des actions ont été conduites par le service social de la Carsat Normandie, telles que des formations «gestes de premiers secours» et des ateliers «récits de vie» pour améliorer l'estime de soi et favoriser les démarches santé.

Par ailleurs, le service social accompagne individuellement une centaine de résidents.

Cette action a été récompensée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et a reçu le prix du développement durable 2015



AGRICA / Domisiel

- Partenariat à destination des publics fragiles de +75 ans
- Objectif : accompagner des personnes en activités physique adaptées que nous n'aurons pu accompagner en collectif
- Un partenariat qui permet de cibler les personnes en milieu rural
- Un partenariat qui n'est pas centrée sur les départements ayant les plus grand nb d'allocataires Agrica au contraire
- Un partenariat qui se co-construit et se déploie annuellement avec une grande coordination entre DS et Agrica pour augmenter son effectivité.



Symbio System

SYMBIO SYSTEM utilise les technologies du 21ème siècle pour réinventer le soutien des retraités fragilisés et faciliter le rôle de leurs aidants avec « EMA, le premier aidant numérique ».

EMA est composée d'une box, d'objets connectés et d'applications smartphones, tous reliés à la télévision pour en garantir un usage simple et facile.

- Une solution simple d'usage parce qu'elle regroupe sur la télévision reliée au smartphone des aidants, toutes les fonctionnalités utiles au soutien à domicile ; c'est une offre globale, facilitatrice pour l'utilisateur.
- Une solution efficace parce qu'elle utilise des capteurs environnementaux et non « portés » ou « actionnés ».
- Une solution fiable parce qu'elle a été éprouvée sur 30 mois de tests en grandeur réelle qui ont permis de prendre en compte l'évolution dans le temps du comportement des personnes fragilisées et de valider la robustesse du dispositif.

Infos pratiques

Adresse :

Palais des Congrès de Bordeaux
Avenue Jean Gabriel Domergue
33300 Bordeaux

Pour se déplacer en transports en commun :

Tram C – arrêt Palais des Congrès
Bus 15 et 32 – arrêt Palais des Congrès
Vcub – station Palais des Congrès
Plus d'informations sur le site : <https://www.infotbm.com>

Pour rejoindre la gare de Bordeaux Saint-Jean :

Tram C en direction de Gare de Bègles / Lycée Vaclac Havel jusqu'à l'arrêt Gare Saint-Jean (Durée moyenne : 30 mn)

Pour rejoindre l'aéroport de Bordeaux-Mérignac :

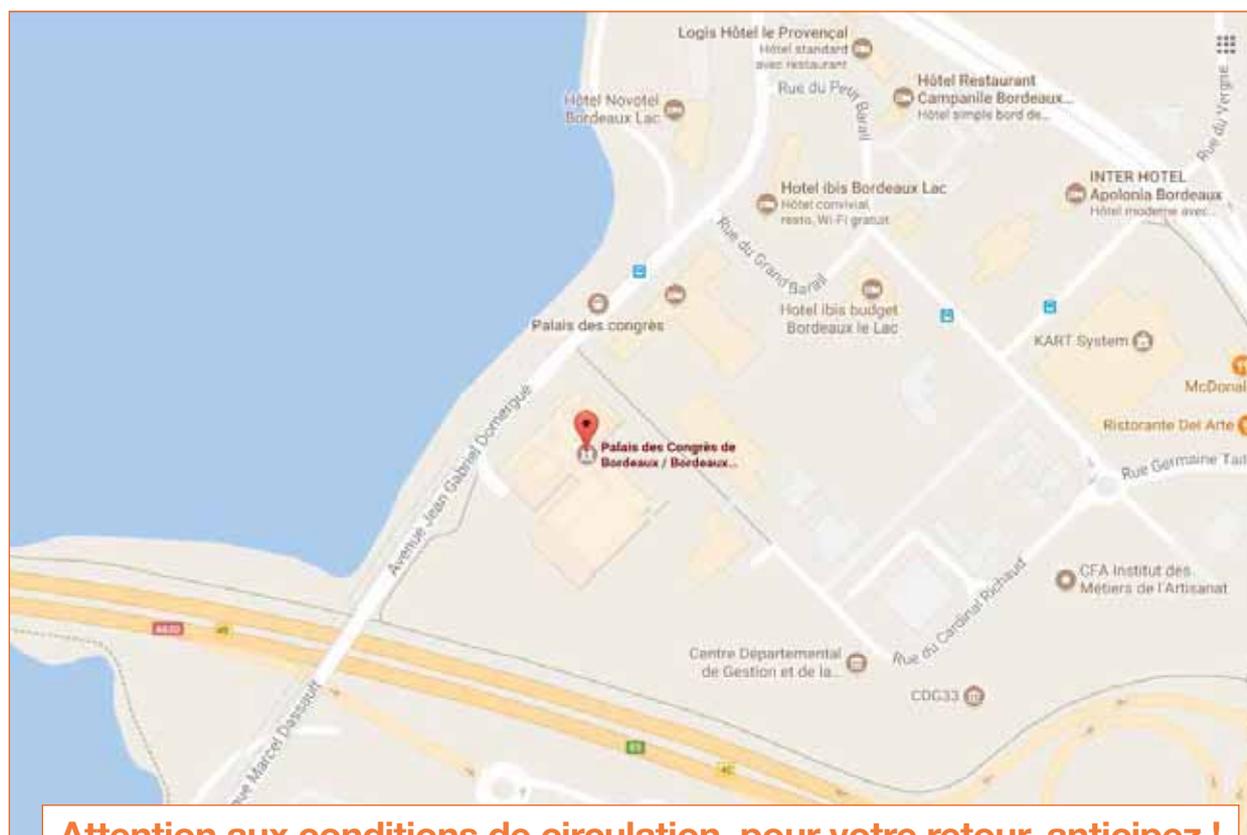
Tram C en direction de Gare de Bègles / Lycée Vaclac Havel jusqu'à l'arrêt Gare Saint-Jean,
puis bus Lianes 1+ en direction de Mérignac Aéroport jusqu'à l'arrêt Mérignac Aéroport (Durée moyenne : 1h00)

Pour réserver un taxi :

Via l'application « Taxis Couleurs Bordeaux »
Ou au numéro de téléphone unique : 05 56 21 33 33

Pour accéder à la rocade :

Bretelle la plus proche : 4C
La circulation en temps réelle sur le site : <http://www.bison-fute.gouv.fr/bordeaux,10266.html>



Attention aux conditions de circulation, pour votre retour, anticipez !

CONVENTION PLURIANNUELLE

Pour une politique d'action sociale coordonnée interrégime pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées

ENTRE

L'Etat représenté par :

Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé,

Monsieur Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Madame Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé en charge des personnes âgées et de l'autonomie,

Ci-après dénommé « l'Etat »,

ET

La Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV), établissement public à caractère administratif régi par les articles L.222-1 et suivants du code de la sécurité sociale, représentée par le président du conseil d'administration, Monsieur Gérard RIVIERE et par son directeur, Monsieur Renaud VILLARD,

Ci-après dénommée « la CNAV »,

ET

La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), organisme de droit privé régi par les articles L.723-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime, représentée par son président, Monsieur Pascal CORMERY et par son directeur général, Monsieur Michel BRAULT,

Ci-après dénommée « la CCMSA »,

ET

Le Régime social des indépendants (RSI), organisme de droit privé chargé d'une mission de service public régi par les articles L. 611-4 et suivants du code de la sécurité sociale, représenté par son président, Monsieur Gérard QUEVILLON et par son directeur général, Monsieur Stéphane SEILLER,

Ci-après dénommée « le RSI »,

ET

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), établissement public à caractère administratif de l'Etat régi par le décret n° 2007-173 du 7 février 2007, représentée par son président, Monsieur Claude DOMEIZEL, et par le directeur de l'établissement gestionnaire Caisse des Dépôts, Monsieur Emmanuel BALLU,

Ci-après dénommée « la CNRACL »,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 6 et 7 ainsi que son rapport annexé ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 115-9 ;

Vu la convention du 16 janvier 2014 « *La retraite pour le Bien Vieillir – l'offre commune inter-régimes pour la prévention et la préservation de l'autonomie* » ;

Vu le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (PNAPPA) de septembre 2015 ;

Vu les conventions d'objectifs et de gestion conclues entre l'Etat et les caisses de retraite signataires de la présente convention;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CNAV en date du 21 décembre 2016;

Vu la délibération n°186-2016 du conseil central de la mutualité sociale agricole en date du 13 décembre 2016 ;

Vu la délibération de la commission nationale d'action sanitaire et sociale du RSI en date du 5 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°2016-62 du conseil d'administration de la CNRACL en date du 15 décembre 2016;

Préambule

Les régimes de retraite de base ont un rôle très actif en matière d'action sociale et de prévention de la perte d'autonomie. Les actions développées auprès de leurs ressortissants sont prévues notamment dans les conventions d'objectifs et de gestion (COG) qu'ils signent avec l'Etat.

Depuis 2011, une coordination des politiques d'action sociale est engagée entre la CNAV, la CCMSA et la CNRSI. Les conseils d'administration de ces trois caisses ont adopté une délibération commune affirmant leur implication dans une politique active à destination des personnes âgées. Des organisations locales interrégime ont été mises en place sur l'ensemble du territoire et coordonnent l'action sociale des caisses en matière de préservation de l'autonomie. L'objectif est de donner une meilleure visibilité à l'offre commune d'action sociale des caisses de retraite tant auprès des retraités que des pouvoirs publics et partenaires institutionnels. Cette démarche a abouti, le 16 janvier 2014, à la signature d'une convention entre caisses de retraite. La CNRACL a depuis le 1^{er} juin 2016 intégré ce mouvement.

Aujourd'hui, une nouvelle étape de la dynamique interrégime est engagée pour asseoir tant nationalement que localement le dispositif partenarial autour d'une action sociale interrégime concertée. L'article 6 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) introduit ainsi un nouvel article L. 115-9 dans le code de la sécurité sociale qui prévoit la signature d'une convention entre l'Etat et quatre caisses de retraite (CNAV, CCMSA, CNRACL et RSI). Cet article prévoit également la possibilité d'ouvrir cette convention aux autres organismes nationaux chargés de la gestion d'un régime obligatoire de retraite de base ou complémentaire.

La convention garantit d'une part, une plus grande cohérence et une meilleure optimisation des actions menées et d'autre part, fait bénéficier ces opérateurs, de l'appui de l'Etat dans leur démarche.

La démarche engagée par la présente convention s'inscrit pleinement dans :

- La stratégie nationale de santé qui acte que le système de santé doit donner toute sa place à la prévention et à la promotion en santé ;
- Le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (PNAPPA) qui affirme la volonté des pouvoirs publics de développer une culture de la prévention et d'inscrire la préservation de l'autonomie au cœur de la politique publique de l'âge.

Dans une société confrontée à l'allongement de la durée de vie et au vieillissement de la population, les parties à la présente convention partagent l'idée que la prévention et la préservation de l'autonomie nécessitent une approche commune et une politique partagée.

Par conséquent, il est convenu et arrêté entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser les principes, les orientations et les objectifs qui engagent les parties en matière de promotion du bien vieillir dans le cadre d'une offre commune, coordonnée et harmonisée d'action sociale interrégime des caisses de retraite de base.

Article 2 : Principes généraux d'une action sociale interrégime

L'action sociale interrégime s'inscrit dans le cadre du plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (PNAPPA) et des travaux des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie prévues par la loi du 28 décembre 2015 précitée relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Elle se décline en quatre grands domaines d'intervention :

- L'accompagnement, l'information et le conseil pour bien vivre sa retraite et anticiper la perte d'autonomie ;
- Une politique de prévention de la perte d'autonomie axée autour de la mise en œuvre de programmes d'actions et d'ateliers collectifs à destination des retraités autonomes (GIR 5 et 6) ;
- La mise en œuvre d'actions individuelles à destination des personnes âgées autonomes les plus fragiles reposant sur l'évaluation globale des besoins à domicile et des plans d'aide personnalisés ;
- Une politique de soutien au logement et à l'habitat en faveur des personnes retraitées socialement fragilisées.

L'action sociale interrégime prend appui sur une conception d'ensemble et couvre tout le champ du bien-vivre l'avancée en âge. Elle est pilotée dans un cadre paritaire et le processus de développement de l'offre commune interrégime relève de la compétence des conseils d'administration des caisses.

Dans le respect du rôle que le législateur a confié aux départements en matière de pilotage de la politique gérontologique sur les territoires et des missions confiées aux agences régionales de santé (ARS), l'interrégime accompagne une politique organisée et coordonnée de la promotion de la santé et du bien-vieillir sur les territoires, en lien étroit avec l'Etat et les collectivités territoriales.

La démarche et la coordination interrégime sont érigées en mode d'exercice de l'action sociale des régimes de retraite en concordance avec d'une part, les objectifs et les budgets des COG et d'autre

part, les objectifs de simplification des démarches et d'accessibilité de l'offre sur les territoires. Dans la mise en œuvre de l'offre commune interrégime, les caisses signataires s'engagent à veiller à l'équité de traitement des retraités, quel que soit leur régime d'affiliation, dans les limites de leur politique respective d'intervention.

Article 3 : Engagements des caisses de retraite

Les Caisses de retraite de base CNAV-CCMSA-CNRACL-RSI s'engagent par leur politique d'action sociale à :

⇒ Poursuivre les travaux sur le repérage des fragilités des retraités de plus de 55 ans autonomes (GIR 5 et 6), en lien avec les conférences départementales des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, par l'intermédiaire des observatoires régionaux des situations de fragilité en application de l'article 6 de la loi ASV qui prévoit l'échange d'informations non médicales entre les caisses de sécurité sociale sur leurs ressortissants en vue de prévenir la perte d'autonomie, afin d'améliorer la connaissance des impacts des politiques de l'autonomie et de permettre de mieux cibler les personnes et les territoires nécessitant des actions de prévention.

⇒ Poursuivre le renforcement de la politique interrégime de prévention de la perte d'autonomie, au regard des moyens alloués par les COG des quatre régimes et en lien avec les priorités définies dans le PNAPPA :

- Développement de l'information et des conseils sur le Bien vieillir ;

- Développement de l'offre de services relative aux actions collectives de prévention à travers le déploiement de l'offre socle pour un « *Parcours prévention* » à destination des retraités, parcours basé sur sept thématiques relatives aux différents déterminants de l'avancée en âge.

⇒ Favoriser, dans le respect des compétences des conseils d'administration de chaque caisse et dans les conditions prévues par les COG, les synergies dans les processus d'attribution des principales aides individuelles :

- Poursuivre le rapprochement des barèmes d'attribution des aides individuelles de la CNAV, la CCMSA et le RSI en réalisant une étude d'impact, notamment financier, de cette convergence. Pour sa part, la CNRACL, nouvelle caisse signataire, réalisera une étude des barèmes mis en œuvre par les principaux régimes de retraite en matière d'action sociale.

- Poursuivre en interrégime les travaux de professionnalisation de l'évaluation multidimensionnelle des besoins des retraités.

- Poursuivre le développement de dispositifs communs autour de l'aide au retour à domicile après hospitalisation.

- Faciliter, en lien avec l'ANAH, l'accès aux dispositifs et aides permettant aux retraités d'adapter leur logement aux effets du vieillissement, dans le cadre de coordinations locales des acteurs concernés, notamment au sein des conférences des financeurs.

⇒ Renforcer la coordination interrégime sur la politique en matière de lieux de vie collectifs à destination des retraités autonomes (GIR 5 et 6) et socialement fragilisés : Résidences autonomie, MARPA, autres types d'habitats,... La CNRACL pourra intégrer ce dispositif en tout ou partie, sur avis de son conseil d'administration :

- Travailler en interrégime sur des pistes d'optimisation de certaines dépenses effectuées au titre de la politique d'aide et de soutien aux lieux de vie collectifs ;

- Développer en interrégime l'information aux retraités sur l'offre existante en matière de lieux de vie collectifs ;
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et favoriser le développement de nouveaux outils d'ingénierie financière et technique ;
- Simplifier les démarches des porteurs de projets.

⇒ Renforcer en interrégime les actions de lutte contre l'isolement et de maintien du lien social à destination des retraités.

⇒ Consolider la démarche interrégime en matière de gouvernances nationale et locale, en lien avec les autres acteurs institutionnels en application de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (conférence des financeurs, conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, conseils territoriaux de santé,...).

Article 4 : Engagements de l'Etat

⇒ L'Etat s'engage à associer l'interrégime aux réflexions sur les évolutions du secteur de l'aide à domicile

⇒ L'Etat s'engage à encourager le développement des dispositifs d'aide au retour à domicile après hospitalisation notamment en sensibilisant les établissements de santé via les ARS.

⇒ L'Etat contribuera à favoriser la dynamique interrégime en matière d'action sociale à destination des personnes âgées en assurant sa prise en compte dans les COG.

⇒ Concernant la politique de prévention de la perte d'autonomie à destination des retraités, l'Etat s'engage à :

- Etudier toute demande de participation à tout projet auquel l'interrégime souhaiterait l'associer, en lien avec les objectifs fixés à l'article 3 de la présente convention, et à y apporter son concours et son expertise, le cas échéant.

- Encourager les autres régimes de retraite à rejoindre la dynamique de l'interrégime impulsée par les caisses signataires

- Participer autant que possible aux différentes instances techniques mises en place par les caisses de retraite pour accompagner la montée en charge des différents chantiers de l'interrégime.

⇒ L'Etat s'engage à accompagner les caisses signataires dans leurs travaux sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la perte d'autonomie.

⇒ L'Etat s'engage à associer les caisses signataires à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques intergénérationnelles en matière d'habitats regroupés.

⇒ L'Etat s'engage à favoriser les échanges entre ses services et les caisses signataires en matière d'études, de recherches, d'orientations et de prospectives sur les thématiques liées à l'autonomie.

⇒ L'Etat, en tant que garant d'une offre d'action sociale homogène sur l'ensemble du territoire, s'engage à promouvoir l'offre d'ingénierie et à communiquer sur les actions menées par l'interrégime ainsi qu'à encourager la reprise et la diffusion des outils produits auprès des autres acteurs publics, notamment les conférences des financeurs et les agences régionales de santé (ARS), afin de diffuser une véritable culture de prévention.

Article 5 : Gouvernance

Les parties conviennent de la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunit *a minima* une fois par an, et en tant que de besoins, à l'invitation de l'une ou l'autre des parties. Ce COPIL assure le suivi des actions initiées dans le cadre conventionnel, sur la base d'un bilan d'activité préparé par les caisses signataires et évalue leur adéquation aux objectifs de la présente convention.

Ce COPIL est composé de :

- Les Présidents et directeurs des caisses nationales signataires, des directeurs de l'action sociale des caisses nationales ou de leur(s) représentant(s) ;
- Le Directeur de la sécurité sociale ou son (ses) représentant(s) ;
- Le Directeur général de la cohésion sociale ou son (ses) représentant(s) ;
- Tout autre participant que les membres précités jugent utiles d'associer au COPIL.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction.

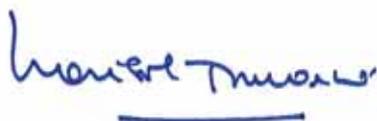
Article 7 : Modalités de modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par avenant. Elle a vocation à s'étendre à d'autres régimes de retraite, dès lors qu'ils en feront la demande expresse.

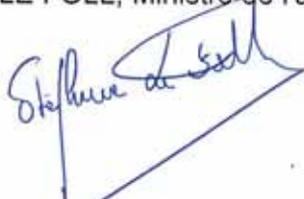
Fait à Paris, le 04 MAI 2017

Pour l'Etat,

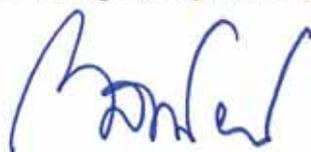
Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé,



Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,



Madame Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé en charge des personnes âgées et de l'autonomie,



Pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV),

Gérard RIVIERE,
Président du Conseil d'administration,

Pour la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),

Pascal CORMERY,
Président,

Pour le régime social des indépendants (RSI),

Monsieur Gérard QUEVILLON,
Président,

Pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Monsieur Claude DOMEIZEL,
Président,

Pour l'Etat,

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé,

Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Madame Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé en charge des personnes âgées et de l'autonomie,

Pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV),

Gérard RIVIÈRE,
Président du Conseil d'administration,



Pour la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),

Pascal CORMERY,
Président,

Pour le régime social des indépendants (RSI),

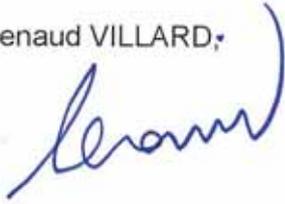
Monsieur Gérard QUEVILLON,
Président,

Pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Monsieur Claude DOMEIZEL,
Président,

Pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV),

Monsieur Renaud VILLARD,
Directeur,



Pour la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),

Monsieur Michel BRAULT,
Directeur général,

Pour le régime social des indépendants (RSI),

Monsieur Stéphane SEILLER,
Directeur général,

Pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Monsieur Emmanuel BALLU,
Directeur.

Pour l'Etat,

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé,

Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Madame Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé en charge des personnes âgées et de l'autonomie,

Pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV),

Gérard RIVIERE,
Président du Conseil d'administration,

Pour la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),

Pascal CORMERY,
Président,

Pour le régime social des indépendants (RSI),

Monsieur Gérard QUEVILLON,
Président,



Pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Monsieur Claude DOMEIZEL,
Président,

Pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV),

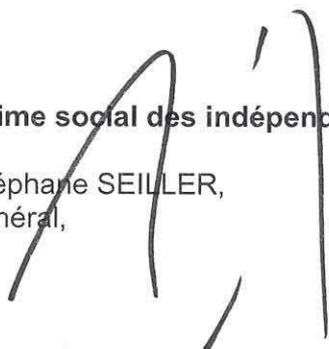
Monsieur Renaud VILLARD,
Directeur,

Pour la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),

Monsieur Michel BRAULT,
Directeur général,

Pour le régime social des indépendants (RSI),

Monsieur Stéphane SEILLER,
Directeur général,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Seiller', is written over the text for the RSI section.

Pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Monsieur Emmanuel BALLU,
Directeur de l'établissement gestionnaire Caisse des Dépôts.

Pour l'Etat,

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé,

Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Madame Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé en charge des personnes âgées et de l'autonomie,

Pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV),

Gérard RIVIERE,
Président du Conseil d'administration,

Pour la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),

Pascal CORMERY,
Président,

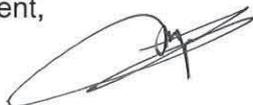


Pour le régime social des indépendants (RSI),

Monsieur Gérard QUEVILLON,
Président,

Pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Monsieur Claude DOMEIZEL,
Président,

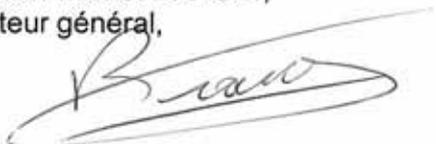


Pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV),

Monsieur Renaud VILLARD,
Directeur,

Pour la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),

Monsieur Michel BRAULT,
Directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brault', enclosed within a large, loopy oval flourish.

Pour le régime social des indépendants (RSI),

Monsieur Stéphane SEILLER,
Directeur général,

Pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Monsieur Emmanuel BALLU,
Directeur de l'établissement gestionnaire Caisse des Dépôts.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ballu', with a long, sweeping vertical stroke extending downwards from the end of the signature.